

# VERBATIM

Ce document est issu du travail de mise en accessibilité en direct d'un événement par un interprète de l'écrit. Son contenu peut comporter des approximations : il ne constitue pas un compte-rendu officiel et ne peut être diffusé en tant que tel.

## LÉGENDE

**La transcription peut être compromise ou interrompue momentanément pour diverses raisons : soyez attentifs aux mentions explicatives qui s'affichent en temps réel.**

**[Propos hors micro]** : Les propos d'une personne qui s'exprime hors micro ne sont pas clairement perceptibles, ils sont généralement retranscrits de façon incomplète, inexacte ou pas du tout.

**[Mauvaise réception sonore]** : Un débit internet de faible qualité rend les propos incompréhensibles. Ils peuvent aussi être la cause d'un décalage important entre l'énoncé et l'affichage, l'accessibilité à la communication n'étant plus garantie.

**[Propos non compris par l'interprète]** : Propos non sous-titrés en raison d'une énonciation trop rapide ou d'une élocution ne permettant pas à l'interprète de transcrire.

**[Prises de paroles simultanées]** : Propos non sous-titrés parce que plusieurs personnes parlent en même temps et que l'interprète n'est plus en mesure de transcrire.

**[Bruits parasites]** : Bruits ambiants qui viennent perturber la compréhension de la voix.

\* : Mot ou nom propre dont l'orthographe est incertaine.

\*\* : Passage manquant.

## Conseil départemental de la Manche

### Vendredi 7 mars 2025

\_ Bien. Si vous voulez rejoindre vos places, nous allons commencer puisque nous avons un après-midi laborieux. Séance plénière ce matin, CP l'après-midi. C'est une première. Nous allons tout d'abord, après que j'ai déclaré cette séance ouverte, désigner un secrétaire de séance. Il serait possible que ce soit Michel de Beaucoudray, s'il le veut bien. Il est désigné dans cette lourde tâche. Merci, Michel. Il signera le PV de séance à l'issue de cette assemblée. Je vais demander à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

\_ Merci, Président. Monsieur Hervé Agnès. Madame Emmanuelle Bellée, procuration à Madame Karine Duval. Madame Brigitte Boisgerault. Madame Frédérique Boury, procuration à Monsieur Thierry Letouzé. Monsieur Jacky Bouvet. Madame Isabelle Bouyer-Maupas. Monsieur Jean-Claude Braud. Monsieur Éric Briens. Madame Lydie Brionne. Madame Catherine Brunaud-Rhyn. Madame Christèle Castelein. Madame Hedwige Collette. Monsieur Jacques Coquelin. Madame Stéphanie Coupé. Madame Valérie Coupel-Beaufils. Monsieur Michel de Beaucoudray. Monsieur Antoine Delaunay, procuration à Madame Brunaud-Rhyn. Monsieur Daniel Denis. Monsieur André Denot. Monsieur Hervé Desserouer. Madame Karine Duval. Monsieur Franck Esnouf. Madame Marie-Pierre Fauvel. Monsieur Benoît Fidelin. Madame Isabelle Fontaine. Monsieur Axel Fortin-Larivière. Monsieur Jean-Marc Frigout. Monsieur Grégory Galbadon. Madame Sylvie Gâté. Madame Nicole Godard. Monsieur Philippe Gosselin. Madame Carine Grasset. Monsieur Dominique Hebert. Madame Adèle Hommet. Madame Sonia Larbi. Madame Maryse Le Goff. Monsieur Jean-Marie Lebéhot. Madame Dany Ledoux. Madame Odile Lefaix-Veron. Madame Brigitte Léger-Lepaysant. Monsieur Pierre-François Lejeune. Monsieur Gilles Lelong. Madame Martine Lemoine. Monsieur Thierry Letouzé. Madame Nathalie Madec. Monsieur Hervé Mariton. Madame Véronique Martin-Morvan, procuration à Éric Briens. Monsieur Jean Morin. Monsieur Alain Navarret. Madame Valérie Nouvel, procuration à André Denot. Madame Jessie Orvain. Monsieur Damien Pillon. Monsieur Yvan Taillebois. Monsieur Charly Varin.

\_ Merci, Monsieur le Directeur général des services. Bien. Bonjour à toutes et à tous, pour ceux que je n'aurais pas salués. Cette séance plénière est, vous l'aurez compris, articulée autour de quelques rapports dont un relatif aux documents d'orientation budgétaire, le DOB,

le ROB... C'est un ROB de DOB sur lequel nous allons échanger pendant un certain temps. C'est pour ça que je souhaitais commencer dans des délais relativement courts. Il y a CP cet après-midi. C'est une journée concentrée. Tout d'abord en introduction, signaler le départ de Philippe Bas, le remercier pour la présidence du groupe majorité qu'il a exercée durant ces 3 années et demi, pour le remercier du travail accompli. Nous nous dirons au revoir. Il y aura un petit moment lors de la journée du 4 avril puisque nous nous réunirons pour la séance plénière du 4 avril dédiée au vote du budget. Féliciter David Marguerite pour son entrée au Sénat, le siège de Philippe Bas. Et saluer l'arrivée de Charly Varin parmi nous. Charly que nous connaissons en tant que mère de Percy en Normandie. Président de Villedieu Intercom sur lequel il agit avec efficacité. Il est aussi et surtout président de l'Association des maires et des présidents d'EPCI de la Manche. Je lui laisserai la parole tout à l'heure pour qu'il se présente largement. Je suis heureux de l'accueillir parmi nous. C'est quelqu'un, je le connais depuis un certain temps et nous siégeons ensemble au M9, avec qui nous pouvons travailler avec efficacité et rapidité. Je le salue et je suis ravi de l'accueillir aujourd'hui. Je saluerai la mémoire d'un ancien conseiller général et maire de Carentan, André Gillot, qui était élu au conseil général de 1973 à 1979, décédé il y a quelques semaines. Et je salue sa mémoire. Nous avons une pensée pour lui. Il est de coutume de parler actualité générale. Je crois que je vais être assez brève. Aujourd'hui, c'est une actualité qui nous préoccupe très certainement, ce sont nos contrastes budgétaires, je dirais. Parler de l'Ukraine, des relations Europe-USA, parler de la Chine... Un seul constat, un monde en folie, des pays qui sont dans une course à l'empire, le choc des empires. Et au milieu de tout ça, une Europe qui essaye d'émerger timidement. Je souhaite qu'elle y arrive, mais il est grand temps d'agir et nous ne pouvons qu'encourager la démarche pour réagir face aux menaces qui pèsent lourdement sur nous. Un rappel pour le Marité, vous avez sur vos pupitres un document qui permet de le rappeler. Vous pourrez le poser sur vos bureaux respectifs et encourager vivement les dons, sachant que nous sommes passés en 2 jours de 52 à 57 000. Il y a eu un don plus important. On est loin des 3 millions, bien évidemment. Et on est loin du million même. Une fois que nous aurons ce million, nous pourrons commencer les travaux. C'est là-dessus que je m'étais engagé. Nous continuons. Cette course sera embellie par d'autres moments. Nous cherchons activement toujours des mécènes forts. Nous y arriverons, il le faut. Ne nous découragerons pas. Il y a derrière des généreux donateurs qui alimentent régulièrement, tout comme la Fondation du patrimoine qui nous a remis ce chèque de 10 000 € pour abonder aussi dans cette direction. La

dégradation de la note de l'État Standard & Poor's, AA- avec perspective négative. C'est une note de conjoncture. Toujours est-il que nul ne peut dépasser l'État. Notre note est meilleure que celle de l'État, cependant nous sommes handicapés parce que nous ne pouvons pas présenter une note supérieure à celle de l'État. Cela va avoir un effet sur le taux négocié de nos emprunts. Bercy met en place un comité d'alerte et un plan d'action. Je pensais qu'il y en avait déjà. 900 milliards qui surgissent d'un seul coup, du jour au lendemain. Il n'y avait effectivement pas de tableaux de bord ni d'alarme. Maintenant, il va y en avoir une. Tout le monde sera dans le tour de table, État, sécurité sociale, opérateurs, collectivités locales, représentants d'associations, élus et premier président de la Cour des comptes. J'ai vu qu'il était en parfaite ligne avec ce que disait l'ancien ministre Bruno Le Maire. Je ne suis pas persuadé que ce soit vraiment... on est habitué à des contradictions à la Cour des comptes... les Chambres régionales ont réagi en mettant en évidence le danger dans lequel se trouvaient les départements du fait des dépenses contraintes non compensées. Mais le premier président de la Cour des comptes dit toujours que ce sont les collectivités qui sont à l'origine de cela. Vous me permettrez de douter un peu de cela, mais bon. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. On n'en est pas loin. Il y aura également un meilleur suivi des recettes fiscales avec pour objectif de prévoir les évolutions de TVA. Sachant que nous devons percevoir une TVA dynamique et que la dynamique a disparu. Et je comprends que quelque part, l'État se munisse d'outils pour prévoir les évolutions de TVA qu'il s'appropriera.

Orientation budgétaire, un contexte budgétaire global inchangé. La France est en grave crise de finances publiques. Toujours cette mécanique qui est en place pour nous asphyxier. Impossibilité de prélever l'impôt avec des charges contraintes présentes, allant jusqu'à remettre en question les charges sur lesquelles nous sommes contraints. Voilà. Quand on entend de la part d'anciens ministres du premier président de la Cour des comptes qu'on serait responsable d'un creusement du déficit auquel nous aurions contribué de manière significative. On entend parler d'un emballement de nos dépenses. J'entends aussi emballement sur DETR, Fonds vert, qui ont animé ces derniers mois. On ne peut pas nous accuser d'avoir fait un hold-up. Ce sont des dotations qui ont été faites sur des projets qui ont été posés, mesurés, sur lesquels le département s'est engagé. Voilà. Beaucoup de questions. Des coups de rabot aveugles qui sont voulus par l'État, qui ne sont rien de moins qu'une volonté affichée et assumée de masquer les propres turpitudes et de son incapacité à réduire les dépenses de fonctionnement en nous les transférant, tout simplement. Ensuite, le

financement de la solidarité en France reste inadapté. C'est un point important. Nous ne connaissons plus le financement de la solidarité que par les portions de TVA qui nous sont attribuées. Et les défis dont nous mesurons la difficulté aujourd'hui, c'est le défi qui concerne la dépendance, le vieillissement, le handicap, le chômage, le RSA, la protection de l'enfance qui volent en éclats. Tout cela nécessite un financement qui soit juste et durable. De façon à combiner, comme ce fut le cas il n'y a pas si longtemps, les impôts, les cotisations sociales, les contributions de l'État et des collectivités locales. Actuellement, les départements consacrent 10 milliards par an sur leurs propres ressources pour le financement des allocations individuelles de solidarité. Cela fait longtemps que nous parlons de ce fameux effet ciseau. On l'a vu qu'il était là aujourd'hui. Nul ne peut le nier. L'État a répondu en contrepartie des difficultés constatées par une mesure qui s'appelle DMTO. Nous passons de 4,50 à 5. La quasi des départements s'en sont emparés, bien sûr, à ceci près pour le département de la Manche, on constate quand même une évolution depuis mai de l'année dernière. Il y a dans le volume traité et le nombre de transactions une accélération. Les taux bancaires vont chuter un peu. Tout cela peut encourager certains acquéreurs. Toujours est-il que la recette espérée sur ce demi-point de DMTO pour le département de la Manche est de l'ordre de 3,5 millions. Normalement, il devrait être de l'ordre de 7 millions, mais que les 7 millions sont amputés par l'exonération des primo-accédants. Je ne porte pas de jugement. On peut considérer que ça peut paraître tout à fait légitime pour les jeunes primo-accédants. Nous pensions en retirer 7 millions, mais ce nombre est divisé par 2. Les comparaisons par rapport au niveau national, les DMTO en Manche progressent bien. On est en moyenne sur une situation supérieure sur toutes les lignes par rapport au département. En session off, il y a un mois, on a planté le décor de ces perspectives, des projections budgétaires pour la Manche en 2025 et pour les années à venir. Cette situation actuelle, qui n'était plus supportable, je rappelle qu'on a une marge brute qui a chuté soudainement de 37 millions. De ce qui nous était proposé par le premier projet de loi de finances, puis la V2 et la V3 qui est la version Bayrou laisse des engagements importants. La dernière version du plan de projet de loi de finances, c'est 8 millions de plus à notre charge par rapport aux 15 millions déjà travaillés, donc 23 millions d'euros à trouver au lieu des 40 qui nous étaient demandés en début d'année. Ces efforts sont conséquents, mais on a fait en sorte qu'ils soient, par le document d'orientation budgétaire, justes et équilibrés. De même, aucune politique n'est supprimée. Nous préservons ce qui nous semble essentiel. J'ai voulu dans cette approche ne pas couper brutalement et soudainement ce qui était. Les

charges croissantes font que nous allons aussi réduire la voilure en investissement. Nous étions sur 191 € par habitant, nous allons descendre à 170 €. Sachant que la moyenne concernant l'investissement des départements est de 130 € par habitant. Je vous ai alertés lors des cérémonies de vœux sur une CAF en chute libre. Puisqu'à la fin de l'année, nous étions sur 1,6 million par rapport aux 44 millions un an auparavant. Certains conseils départementaux suppriment des postes. 500 en Haute-Garonne sur 7500. C'est 7 % de l'effectif. Dans l'Hérault, les subventions aux associations sportives et culturelles ont diminué de moitié, comme en région Pays de Loire. Un emprunt de 158 millions d'euros nécessaires pour boucler le budget et le taux d'endettement de l'Hérault dépasse 50 %. Nous sommes tous face aux difficultés cruelles. Beaucoup ont cherché à optimiser les recettes, à s'adapter aux dépenses et trouver de par le jeu de contre effet ciseau, quelque part, un moindre déficit. Et je veux aujourd'hui saluer le travail de tous dans cette préparation budgétaire. Vous savez qu'on a commencé l'exercice il y a un an maintenant avec le vice-président, les présidents de commissions, les membres du bureau. Cela s'est terminé entre nous au sein de cet hémicycle pour travailler sur les orientations, y apporter des commentaires, faire part de vos réflexions. C'est vous tous qui avez été responsables pour qu'on développe les politiques dans un contexte difficile. Ce contexte, il me guide pour élaborer le budget 2025. 2025, c'est une étape, mais c'est pouvoir assurer demain et après-demain le cœur de service que nous devons aux Manchois. C'est le souci que j'ai en permanence. Il y a encore des jours qui seront difficiles à construire, mais c'est aujourd'hui qu'ils se préparent. C'est ce travail que nous avons réalisé aujourd'hui qui sera déterminant. Parmi les autres rapports, il y en a un qui a été retiré, c'est celui qui concerne l'Agence d'urbanisme du Cotentin. Pourquoi ? J'ai appris il y a 2 jours que, finalement, le Sud Manche était en réflexion pour une adhésion ou pas sur cette Agence de l'urbanisme. Certains sont convaincus qu'il faut faire quelque chose de façon à ce qu'il y ait une carte départementale qui soit là pour montrer la volonté des uns et des autres. Sachant que nous ne sommes pas dans l'urgence, nous pouvons reporter ce vote au 4 avril prochain. J'ai décidé de nous mettre en réflexion là-dessus. Puisque certains territoires Sud Manche, après avoir été dans un choix plutôt opposé, sont en train d'inverser la chose et réfléchissent entre eux. Il faudra réfléchir entre nous aussi, de façon à ce que nous examinions ce qu'il est possible de faire. C'est pourquoi j'ai préféré retirer ce rapport. L'Agence d'urbanisme, ça pose question. Le mot urbanisme est un peu piégeant. Je pense qu'elle pourrait s'appeler Agence d'aménagement. Elle est à prendre au sens large. Avec ce que va vivre le Cotentin, le centre

mange, avec ce que nous allons tous vivre, nous savons que la Manche est un département d'exception où il y a toujours un taux de chômage très inférieur à ce qui se fait en France. On est toujours en 16e position. Il y a véritablement un essor au nord, au sud. Ce département montre quelque part sa force aujourd'hui. Il nous faut nous doter d'outil qui nous permet de répondre aux besoins d'aménagement. Il faut aussi gérer l'habitat. L'habitat est une dimension qui reste tout à fait insuffisante. On peut parler de l'habitat social. 14 000 demandes sur la Manche non pourvues. Mais aussi l'habitat en général. Ce nombre d'ingénieurs qui vont arriver sur le Cotentin, ces entreprises en plein essor sur le Sud Manche, nous devons pouvoir répondre à ce besoin. Et il faut savoir qu'une agence, par rapport à des bureaux d'études, lorsqu'on lui demande de retravailler un sujet, ne va pas reprendre les études qui ont été réalisées précédemment et nous les facturer, bien évidemment. Il y a aussi des sources d'économie relatives. Il faut se donner le temps de voir tout cela. Les rapports vont contenir aussi les contrats de territoire, l'un qui concerne Saint-Lô Agglo et l'autre, GTM. Les rapports vous sont présentés par Michel de Beaucoudray et Alain Navarret. Une évolution de la politique d'ingénierie départementale puisque nous avons réalisé dans le brassage que nous avons exercé dans le cadre de ces OB, et nous avons réalisé que certaines lignes étaient peu sollicitées. On a refait tout un cercle d'opportunités de présentation de structures, de structures contractantes pour répondre à vos besoins, mais en moins grand nombre. Puisqu'une partie d'entre elles était peu utilisée. Évolution des conventions, c'est "Villes en Scène" qui repart sur 2025-2028. Je salue la dynamique de "Villes en Scène", je remercie Catherine particulièrement pour cette dynamique, qui permet le jeu de la qualité des spectacles et le jeu de la proximité. Dieu sait que c'est apprécié sur nos territoires et nos bourgs-centres dans le cadre de ce dispositif. Voilà ce que je souhaitais évoquer avec vous. Je ne vais pas être plus long. Je pense que Karine Duval va demander la parole et je la lui donne.

\_ Monsieur le Président, chers collègues. Tout d'abord, avec mes collègues du groupe, nous voudrions également adresser des félicitations en premier lieu à notre désormais ancien collègue Philippe Bas. Sa nomination au Conseil constitutionnel est un événement majeur dans son parcours personnel, tel que nous le connaissons, sans nul doute qu'il a toutes les qualités d'un sage. Avec ses nominations, l'ensemble de ses mandats ont pris fin. Nous lui souhaitons de vivre pleinement cette éminente mission qui lui est maintenant confiée. De ce fait, nous accueillons dans notre assemblée départementale un nouveau conseiller en la personne de Charly Varin. Bienvenue, cher collègue. Vous connaissez déjà bien l'institution

départementale. Et aujourd'hui, dans vos fonctions électives et à la tête de l'association des Maires de la Manche, vous prendrez rapidement vos marques. Vous découvrirez de l'intérieur les défis nombreux des conseils départementaux. Vous verrez notre groupe d'opposition. Et vous verrez comment il s'inscrit dans une démarche constructive. Nous débattons pour enrichir la réflexion et proposer un autre regard, toujours au service des Manchois et des Manchoises. Enfin, toujours en lien avec la nomination de Philippe Bas, David Marguerite est devenu à l'insu de son plein gré, dit-on parfois, au cours du week-end dernier, sénateur de la Manche. Félicitations à lui. Nous entrons maintenant dans le vif du sujet de cette séance plénière, car nous arrivons enfin dans le concret de la procédure budgétaire avec ce débat qui précède de quelques semaines le vote du budget primitif 2025. Ce vote va arriver très tardivement cette année, ce qui sera une première pour notre collectivité. Mais à contexte inédit, procédure inédite. Même si cela peut poser des difficultés dans la mise en œuvre des politiques et provoquer quelques retards, nous pensons comme vous qu'il était nécessaire d'attendre la stabilité du vote de la loi de finances afin de construire un budget au regard des choix définitivement arrêtés par l'État. Toutefois, nous devons le dire, nous sommes pris en étau. C'est une réalité que nous regrettons. Nous sommes dépendants financièrement des dotations de l'État, encore plus depuis que nous avons perdu tout pouvoir sur la fiscalité locale. Les différentes versions de la loi de finances ont confirmé une forte contribution des départements à l'effort de rétablissement des comptes publics. Une contribution bien trop élevée. En aucun cas nous ne sommes responsables de cette dégradation soigneusement cachée par le gouvernement lui-même. L'obligation de voter des budgets à l'équilibre, l'obligation d'assumer des charges transférées sans financement, notre recours à l'endettement encadré sont autant de facteurs qui montrent bien le côté vertueux de la gestion locale. C'est pour cela qu'il est inacceptable de ne plus avoir de pouvoir de fiscalité directe et que les règles de compensation, en particulier sur la fraction de TVA, ne soient pas respectées par le gouvernement. Nos finances sont grignotées par les décisions nationales et l'augmentation contrainte de nos dépenses du fait même des compétences transférées par l'État. C'est dans ce contexte que vous nous présenterez tout à l'heure vos orientations budgétaires. Face à l'augmentation des dépenses plus rapide que les recettes, vous aviez déjà demandé au service un raboutage financier au cours de l'année 2024. Puis sont arrivées les contraintes financières de l'État, avec en version définitive la nécessité de dégager 8,3 millions de marges supplémentaires. Vous l'avez rappelé. Les contraintes ont obligé notre collectivité

à beaucoup réinterroger sur l'efficacité des dépenses engagées. C'est avec une certaine stupeur que nous avons découvert lors de la dernière commission permanente une association à laquelle nous déléguons la prise en charge d'enfants qui ne mettaient pas en place toutes les mesures qui étaient financées. Pour autant, les mesures d'accompagnement des enfants sont nécessaires il conviendra de les confier à un autre opérateur. À travers cet exemple, nous illustrons parfaitement ce que nous disons depuis plusieurs années. Nos politiques publiques ne s'évaluent pas du fait de l'argent que nous y mettons, mais par la qualité et l'adéquation du service rendu. Nous avons certainement beaucoup à faire en la matière. C'est d'ailleurs regrettable que l'audit sur l'action sociale, commandé en début de mandat et qui relève des problèmes criants d'organisation et d'efficacité, ait fini dans un placard sans que cela n'ait fait bouger les lignes. Les documents que vous nous donnez à étudier pour ce débat montrent néanmoins la solidité de notre budget. Nous serons plutôt dans les derniers à tomber, s'il fallait reprendre cette image. Pour autant, nous devons progresser dans notre bonne gestion de l'argent public. Avec les moyens que nous avons, nous pouvons faire plus, faire mieux pour relever les défis qui sont les nôtres en action sociale, bien sûr. Choc démographique, santé, prise en charge des situations de handicap, insertion, accompagnement social, protection des enfants et des jeunes, mais pas seulement. Nous devons accompagner les changements de société. Les évolutions liées à la crise climatique, les mobilités, la baisse du nombre d'élèves, les services dans la ruralité. La prudence qui est souvent votre maître mot n'est pas toujours bonne conseillère. Il y a des dépenses de fonctionnements qui sont un investissement pour l'avenir. Vous commencez à le comprendre, par exemple sur l'insertion. C'est un chemin que nous sommes heureux de pouvoir prendre. Mais cela s'applique à beaucoup d'autres champs d'action. La prévention est essentielle. Nous ne pouvons pas toujours construire sur le temps court. Il faut savoir donner des moyens, écouter, donner des conditions de réussite aujourd'hui pour économiser demain. On peut ainsi parler de la santé, de l'enfance, l'éducation, le logement. Gouverner, ce n'est pas simplement prévoir, mais c'est aussi avoir le pas d'avant. C'est ça, aussi, le projet politique qui doit être la colonne vertébrale de la réflexion, encore plus à une époque aussi incertaine que la nôtre, à une époque où les droits de mutation ne seront plus forcément la variable d'ajustement de notre budget, permettant de passer les crises. Je vais arrêter là mes réflexions générales puisque nous aurons l'occasion d'y revenir lors du débat de tout à l'heure. Mais nous trouvons important avec nos collègues de vous rappeler en ce début de séance plénière

notre manière de voir les choses, notre manière de concevoir la bonne gestion de notre collectivité départementale. Je vous remercie pour votre écoute.

\_ Merci, chère collègue pour ce commentaire sur l'état de nos finances. Comme vous l'avez souligné, nous sommes un département qui a été bien géré dans les années précédentes. Il y a eu ce souci de toujours avoir une longueur d'avance. Vous avez appelé ça le pas d'avant. C'est peut-être cette avance qui nous a fait en sorte d'être toujours prêt. Vous avez rappelé l'audit qui a été réalisé sur les ressources humaines, sur les territoires de solidarité. Aujourd'hui, nous menons depuis un an, depuis l'arrivée de Laurent Schléret, une revue en règle de l'état de nos finances, de nos fonctionnements et des fonctionnements de nos commissions et de nos agents. Nous avons pour souci de nous adapter le plus possible à ce fonctionnement qui doit être posé, mesuré. Il est contraint. C'est en cela que le travail qui a été réalisé depuis janvier 2024 a pour but, dans le cadre de cette revue, de déceler toutes les pistes d'amélioration que nous pouvons trouver. C'est l'essentiel de nos travaux. Il y a non seulement la construction du budget 2025, mais il y a aussi le fait de travailler sur un budget qui soit clair, simple, consolidé, efficace. Quand je parlais de s'adapter à la dépense et d'optimiser les recettes, c'est tout ce travail qui est mené par la Direction générale des services aujourd'hui. Je voulais saluer les effets puisque déjà, cette longueur d'avance a permis d'absorber la gestion difficile de ce budget 2025 dans des conditions moins drastiques qu'ont pu vivre d'autres départements. Clairement. Je ne peux que me féliciter de ce qui a été réalisé et qui nous permet aujourd'hui d'aborder cette année qui n'est pas simple, mais de savoir aussi que l'exercice 2026 nous amènera progressivement avec 2027 vers les 3 points. Avec les incertitudes qui pèsent et les contraintes budgétaires, celle d'un renforcement de notre capacité à nous défendre. Nous savons que des efforts nous attendent sur 2027-2028. Nous nous y préparons dès aujourd'hui. Nous allons reprendre le travail dès ce mois sur le budget 2026. Les budgets doivent être travaillés en permanence pour avoir une vision et des corrections au fur et à mesure. C'est la règle que nous devons avoir sans quoi nous n'y arriverons pas. C'est la règle que je me suis imposé. C'est pourquoi vous avez assisté les uns et les autres à cette série de réunions, que ce soit en groupes de majorités, en off, en réunion de bureau ou de présidents de commission. Ces 12 mois que nous avons vécus, 11 mois puisque c'était le mois d'avril dernier, ont été consacrés pratiquement toutes les semaines à ce travail. Et je peux vous dire que ce qui se fera en 2025 sera du même acabit. Nous irons dans cette direction. C'est la seule solution pour gérer au plus près... c'est de la navigation, ni

plus ni moins. Mais nous gérons et nous naviguons au près. Voilà ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui suite à votre intervention. Maintenant, je donne la parole à Charly Varin qui meurt d'impatience de se présenter à vos yeux sous le meilleur angle. Il a la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Quelques mots tout d'abord pour vous remercier de votre accueil ce matin au sein de l'assemblée départementale. À mon tour, je voulais saluer Philippe Bas pour son action depuis 2008 au sein de cette collectivité à laquelle il est profondément attaché. Saluer sa nomination au Conseil constitutionnel qui m'amène à intégrer aujourd'hui le conseil départemental de la Manche. C'est un honneur pour la Manche et une reconnaissance de voir l'un de nos collègues élus siéger au Conseil constitutionnel. Il le dira probablement le 4 avril, même s'il ne pourra plus s'exprimer sur l'action de nos collectivités, il reste pleinement disponible, pour nous-mêmes élus, pour les habitants de notre canton de Villedieu-les-Poêles et pour l'ensemble des acteurs et des habitants de la Manche. Bonne route à lui. En 2021, il m'avait proposé d'être son suppléant à l'élection départementale en me disant : "Ne vous inquiétez pas, j'ai l'intention de me représenter aussi longtemps que possible parce que j'adore ce que je fais". Nous pouvons dire aujourd'hui qu'à travers le choix des suppléants et des équipes électorales, il aura su encourager une nouvelle génération d'élus locaux en leur mettant le pied à l'étrier. Je pense à David Marguerite qui a été cité tout à l'heure, notre nouveau sénateur, et un peu à moi, évidemment. Je suis très heureux de partager mon mandat départemental avec Martine Lemoine que je connais bien puisque nous travaillons déjà main dans la main au sein de Villedieu Intercom. Et nous sommes sur beaucoup de sujets dans le partage d'une vision commune. Intégrer le conseil départemental de la Manche est pour moi un honneur. En mars 2002, j'entrai dans la cour d'honneur de cette maison pour y intégrer les équipes administratives en tant qu'agent comptable au service communication. 23 ans plus tard jour pour jour, me voilà de retour sur les bancs de cette assemblée, dans un rang un peu plus bas. Je connais donc bien l'institution départementale pour y avoir travaillé à divers postes pendant 18 ans aux côtés de directeurs et d'agents dont l'engagement est remarquable et auprès desquels j'ai beaucoup appris. Je reviens fort de mes 11 années de mandats locaux exercées en tant que maire. J'ai beaucoup appris dans cette assemblée. J'ai même tout appris ici. La culture de la délibération, le consensus transpartisan lorsqu'il s'agit de décider collectivement de l'avenir de la Manche et sur les projets structurants déterminants pour répondre aux enjeux de demain. 3 élus d'ici m'ont particulièrement marqué, ce qui caractérise

la façon dont j'exerce mes mandats locaux et dont j'ai l'intention d'exercer mon mandat départemental. Tout d'abord, Gilles Beauvils, conseiller départemental et qui fut surtout maire pendant des années de ma commune de naissance. Bernard Tréhet, maire de Brécey et Jean-François Legrand. Ces 3 personnalités vous donnent en quelques mots un aperçu de la mienne et de la façon dont j'exerce mes mandats. Je suis engagé politiquement auprès de David Lisnard. Une vision plutôt libérale. Je considère pour ma part que l'État doit cesser de nous dire matin, midi et soir de manger 5 fruits et légumes par jour et se concentrer sur ses fonctions régaliennes, et qu'il laisse tout le reste aux collectivités locales qui savent bien mieux mener que lui les politiques locales. Je possède donc de solides convictions que je confronte toujours au réel. Car un projet qui ne se confond pas au réel se termine toujours en dogme. Et j'évite d'être dogmatique. C'est l'expérience que je retiens aussi de mes fonctions à l'Association des Maires de la Manche, qui a redonné une nouvelle dynamique et un cap clair qui est d'apporter un soutien et de l'aide aux maires des communes de la Manche, que j'aurais à cœur de défendre ici à vos côtés. Mais la période que traverse le pays est complexe à plus d'un titre. J'en suis convaincu pour ma part et je constate tous les jours sur le terrain dans ma commune ou intercommunalités. Les habitants de notre territoire veulent des élus impliqués avec un cap clair, des convictions solides et des choix assumés, quitte à supporter parfois une impopularité passagère. Vous l'aurez compris, l'eau tiède n'est donc pas ma tasse de thé. Je crois à la nécessité aujourd'hui d'affronter les défis en leur faisant face et non en les contournant. En disant cela, je pense que certains d'entre vous auront souvenir d'un courrier que je vous avais transmis au sujet de la démographie scolaire, et plus particulièrement sur l'avenir du réseau des collèges. Ma position n'a pas changé d'un iota. Mais charité bien ordonnée commence par soi-même. Nous travaillons activement avec Martine sur notre canton pour proposer une réforme globale de la carte scolaire et qui verra le jour à l'automne 2026, qui concernera à la fois les écoles maternelles, élémentaires, les collèges publics et privés, car nous devons relever le défi de l'éducation tous ensemble. Je crois profondément à l'action départementale. Toutefois, depuis la loi NOTRe qui n'était pas la nôtre, le paysage institutionnel de la Manche a beaucoup évolué. Le département est passé de 47 intercommunalités à 8 ans moins de 4 ans. Et aujourd'hui, avec 8 intercommunalités, 435 communes au lieu de 602, cela ne peut plus fonctionner comme avant. Le département doit selon moi reprendre un leadership et travailler plus étroitement avec les EPCI, sans considérer

les intercommunalités comme une force d'appoint des politiques publiques départementales, mais comme des partenaires à part entière.

La situation financière est l'occasion de moderniser la politique publique sans trop se disperser dans des actions pour lesquelles les dépenses sont floues et non prioritaires pour nos administrés. Comme l'a dit très justement le Président de la République dans une phrase que je fais mienne : "Les solutions de demain ne peuvent être les habitudes d'hier". Voilà les quelques mots que je pouvais vous dire ce matin. Vous pouvez compter sur mon soutien, Monsieur Président, mais aussi avec les élus des autres groupes, Madame Duval, toutes les idées et les projets sont à étudier et affiner tous ensemble dès qu'ils permettent à la Manche de se moderniser et de préparer son avenir. J'utilise souvent la citation d'un maire : "L'innovation est une désobéissance qui a réussi", soyons ambitieux pour la Manche. Merci à toutes et tous pour votre accueil ce matin.

\_ Merci, cher collègue pour cette présentation large. Je suis heureux d'entendre que nous pourrions travailler efficacement sur le département qui est la dimension pertinente au même titre que la commune. Ce sont les 2 structurations de la République qui sont les plus pertinentes. Je tiens à le dire. Je partage tout à fait vos propos. Les échanges que nous devons avoir, bien entendu avec les EPCI, qui sont d'autres structures, par tradition, ce n'est pas une collectivité, mais un ensemble de services proposés aux citoyens. C'est à ce titre que nous devons travailler sur ces 3 échelles. Dans la manche, nous avons les 8 EPCI qui sont là avec lesquels ce M9 peut travailler efficacement en partenariat, bien entendu. Je voulais reprendre un mot utilisé à tort et à travers, quant aux difficultés des départements et des régions, dans une moindre mesure, mais quand même, le mot "mur", qui revient souvent, était hier au conseil d'administration du Mont-Saint-Michel, et Madame la Présidente des monuments nationaux, elle a trouvé bon de nous signaler que nous allons vivre un nouveau mur, parmi tant d'autres également du vieillissement, du handicap, de la démographie scolaire, quantité de murs se présentent à nous. On nous annonce un nouveau mur. Les lourds investissements que nous allons devoir réaliser au Mont-Saint-Michel. Il y a eu un vent de contestation de la part d'Hervé Morin, bien entendu, et de nous tous, nous avons pris la parole en disant que, quelque part, n'était pas concevable qu'on nous alerte sur la présence de murs en nous laissant les bras ballants sans le moindre moyen financier de lutter et de gérer les situations difficiles. Halte au mur. Voilà des choses dont on nous rebat les oreilles sans arrêt. On nous alerte. Mais il n'est rien derrière. Une fois pour toutes, vous savez quel est le problème au

niveau des monuments nationaux qui perçoivent, sur le nombre de recettes, une toute petite partie seulement, contrairement à ce qui avait été évoqué par le préfet dans la construction même de l'édifice de l'EPIC, la Cour des comptes a récemment alerté l'État sur le fait que les financements devraient passer en premier. Les entrées de l'abbaye alimentent l'EPIC, qui pourraient redonner une certaine somme à l'État. Ce serait, finalement, un sens de la marche qui pourrait remettre un certain nombre de choses en ligne. Je voulais vous faire part de cela. Mais aussi de cet agacement que nous pouvons avoir à entendre constamment parler de ces murs qui s'offrent à nous sans que nous ayons la moindre intention, la moindre aide pour lutter contre ce qui est une fatalité. On doit s'adapter aussi. On ne peut pas s'adapter sans finances, sans budget conséquent pour gérer tout cela. Voilà, c'était pour dire ça. Maintenant, nous allons rentrer dans le vif du sujet, l'étude des rapports. Nous commençons cette séance par un rapport Affaires générales qui concerne l'approbation du procès-verbal de la dernière séance. C'est Jacky Bouvet qui s'exerce. Je lui donne la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, s'il n'y a pas de remarques sur le procès-verbal du 13 décembre 2024, s'il n'y a pas abstention ou avis contraire, je considère qu'il est adopté. Visiblement, c'est le cas. Ce rapport est approuvé.

\_ Merci, cher collègue. Le rapport suivant, l'action sociale, Sylvie Gâté nous le présente, il concerne l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale. C'est un sujet très important, et pour vous montrer combien nous nous adaptons, encore une dans le cas présent, aux difficultés. Ça fait partie de nos gènes. Ça sera de plus en plus fréquent. Il faudra nous adapter constamment. Tu as la parole, Sylvie.

\_ Merci, Président, chers collègues. Avec l'ambition de sécuriser le passage à la majorité des jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, le département s'engage dans la création de parcours dynamiques et sécurisés pour faciliter et améliorer leur autonomie et leur insertion professionnelle et sociale. Le département propose un accompagnement sécurisé et personnalisé à tous les jeunes de 18 à 20 ans qui étaient auparavant pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. C'est une nouvelle démarche qui vient ajouter une brique à la structuration de la protection de l'enfance dans le département de la Manche, tant en direction métier, que territoire et dans une logique transversale et multipartenariale. Les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance sont des citoyens à part entière. Ils doivent pouvoir bénéficier du droit commun pendant leur minorité ainsi qu'à leur majorité. Leur situation familiale et sociale nécessite un étayage plus soutenu pour sécuriser l'entrée dans la vie d'adulte. Ce projet Parcours insertion

jeunes majeurs s'inscrit pleinement dans les évolutions législatives et réglementaires. Il y a une mission dédiée créée à l'accompagnement autonome des jeunes majeurs à la direction insertion et emploi piloté avec la Direction de la petite enfance, de l'enfance et de la famille et en collaboration active avec la direction des projets, des territoires et des solidarités et la maison départementale de l'autonomie. La mission sera composée d'une responsable de mission, de 4 référents insertion, de 2 référents administratifs. Elle sera dotée d'un numéro de téléphone unique à destination des jeunes et des professionnels. La mise en place d'un système d'information partagée permettra de piloter la mission, de la sécuriser et de sécuriser les accompagnements et de renforcer le "Dites-le-nous une fois". On va renforcer avec les jeunes majeurs de 16 ans un parcours plus fluide avec 5 étapes repérées : entretien de diagnostic, identification du besoin, des envies, des motivations, la définition également du plan d'accompagnement et la mobilisation des différents acteurs. Toutes ces étapes doivent amener le jeune progressivement, mais sûrement, dans le droit commun. Toute demande d'accompagnement de jeunes majeurs sera étudiée en comité d'instruction mensuelle. Les bénéficiaires sont les jeunes ayant été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance pendant leur minorité. Les jeunes ayant bénéficié d'une mesure ou d'une prestation. Les conditions de l'accompagnement seront les suivantes : impossibilité des parents à subvenir aux besoins du jeune et à l'accompagner dans son projet et des ressources insuffisantes pour le jeune. Le jeune pourra mettre un terme à l'accompagnement s'il le souhaite. Il pourra bénéficier d'un droit au retour jusqu'à ses 20 ans révolus. Il percevra une allocation, le montant de cette allocation sera calculé en fonction de sa situation, ressources et charges et le reste à vivre sera de 250 € par mois avec un accompagnement autour du budget. Pour mener à bien ce projet, et les parcours et les accompagnements, il est nécessaire de travailler avec les différents acteurs et partenaires bien identifiés pour le parcours résidentiel, la CPAM et la CAF pour l'accès aux droits, la maison des adolescents pour le volet santé mentale, les partenaires dans le cadre du réseau pour l'emploi, la région Normandie et les organismes de formation pour le volet formation et le volet professionnel. Comme nous pouvons le voir, ce nouveau dispositif s'inscrit pleinement dans une logique de parcours faisant de l'anticipation un axe fort en matière d'insertion des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce projet doit permettre également de retrouver de la fluidité dans la capacité du département à accueillir des enfants confiés, particulièrement chez les assistants familiaux. Il s'agit là d'une étape importante dans la structuration et le pilotage de la protection de l'enfance. Je vous invite, au regard de ces

éléments, pour valider la transformation du Dispositif Jeunes Insertion Manche en contrat jeune majeur, à valider les conditions d'attribution et les étapes d'accompagnement, les contours de la location jeune majeure avec un reste à vivre de 250 € et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes. Ce rapport a reçu un avis unanime de la commission Action sociale et un avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires générales.

\_ merci, chère collègue, Pierre-François Lejeune a la parole.

\_ Nous sommes appelés à nous prononcer sur une réforme départementale majeure pour l'accompagnement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, une délibération importante compte tenu des enjeux. Nous savons tous ici que ces jeunes, souvent marqués par des parcours de vie difficile, se retrouvent à leur majorité à la croisée des chemins. Nous avons laissé trop longtemps cette transfusion se faire dans la précipitation avec des conséquences humaines et sociales que nous ne pouvons plus ignorer, même si dans la Manche, il faut le dire, le Dispositif Jeunes Insertion Manche, DJIM, créé en 2015, marque une belle avancée. Il y a un progrès significatif. Il prend en compte l'un des enjeux centraux du débat national. Il répond aux recommandations formulées par la Cour des comptes et le conseil économique, social et environnemental. Il s'inscrit dans la logique de la loi Taquet de 2022 qui impose un accompagnement jusqu'à 21 ans sortis de l'aide sociale à l'enfance. Nous saluons plusieurs mesures de ce dispositif. Ensuite, la diversification des parcours permet d'adapter aux besoins réels des jeunes. Enfin, la reconnaissance d'un droit au retour, jusqu'à 20 ans. Il sécurise les jeunes en difficulté et leur évite de se retrouver dans des situations de grande précarité. Nous notons un effort sur la coordination des acteurs en lien avec les missions locales, les bailleurs sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, la caisse primaire d'assurance maladie et les structures de santé mentale. Nous l'avons vu dans d'autres départements, c'est la clé pour un accompagnement efficace et durable. Quelques questions demeurent, notamment sur les moyens humains et financiers déployés, 6 référents pour un département, est-ce suffisant ? Comment s'assurer que les jeunes ne tombent pas dans l'oubli au-delà de 20 ans ? Il faudra s'assurer que cette réforme tienne pleinement ses promesses. Au-delà des clivages partisans, nous avons l'opportunité d'envoyer un signal fort, celui d'une République qui protège les plus vulnérables, qui refuse de laisser les jeunes majeurs seuls face à leur destin. Nous voterons pour cette réforme avec notre groupe. Si l'opposition doit être critique, elle a le devoir de soutenir ce qui va dans le bon sens. Nous faisons ce choix avec engagement. Je vous remercie.

\_ Merci, cher collègue pour votre soutien à cette délibération. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non, je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Délibération adoptée par 54 voix pour. Je vous remercie de ce soutien à cette démarche concernant les jeunes majeurs. Le rapport suivant le 1-2, le Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées. Je ne vais pas lire l'acronyme, il est long. C'est Brigitte Boisgerault qui va nous présenter son rapport. Elle a la parole.

\_ Chers collègues, le plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, le PDALHPD, c'est un petit effort, c'est un plan co-pilotes et par l'État et le département pour définir de manière partenariale des réponses à apporter aux personnes fragilisées, sans-abri ou mal-logées. C'est établi pour une durée de 6 ans, les principales thématiques d'intervention sont le repérage et l'orientation des publics fragiles, l'offre de logements et d'hébergement, la prévention des expulsions, la lutte contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique. Les services de l'État et du département ont consulté ensemble les acteurs du territoire au travers des différents temps forts de concertation sur 2024 pour évaluer le précédent plan et définir les actions à mener pour répondre au plus près des besoins. L'ambition partagée de l'État et du département est de faire de la Manche un territoire où chacun, grâce à un accompagnement adapté, peut vivre décemment et dignement dans un logement en se projetant dans l'avenir. Contrairement au plan précédent, il a pour enjeu de fluidifier les parcours de l'hébergement au logement en renforçant la coordination et le décloisonnement, la priorisation des actions pour les publics particulièrement exposés et en attente de soutien, quels que soient les dispositifs et les financeurs. Il porte l'ambition de rééquilibrer les places d'hébergement et de créer des solutions de logement adapté. Le travail réalisé a permis de faire émerger 3 axes stratégiques et 5 fiches actions déclinées en 18 sous-actions concrètes réalisables qui sont jointes au rapport. Avant d'évoquer quelques exemples d'actions, il faut souligner l'ambition pour rayonner sur le territoire. Une newsletter semestrielle, une journée logement annuelle, une dynamique de travail multipartenariale autour des enjeux du plan. Une dynamique bien nouvelle par rapport aux années précédentes. Brièvement, un des premiers grands objectifs et celui de la mise en commun des dispositifs État- département et de repositionner les publics prioritaires au cœur de ces derniers par une cartographie de l'offre pour les cibler en fonction des besoins des familles. Cela permettra de considérer davantage les publics prioritaires sur notre département. Un travail qui n'a pas été mené jusqu'à présent et qui participera

pleinement à la construction des parcours logement, hébergement. Comment favoriser l'accès à un logement des plus fragiles ? Ce nouveau plan affirme clairement les souhaits de fluidité et d'accompagnement des familles avec notamment la poursuite et la consolidation des accompagnements au titre du FSL, la consolidation du rôle du SIAO en tant qu'observatoire social, mais aussi dans les structures d'hébergement, la réflexion sur l'activation des logements réservataires du département, le développement d'un réseau logements santé ou la consolidation de la mission de prévention des expulsions locatives avec l'arrivée au conseil départemental d'un chargé de mission qui a déjà fait ses preuves, je puis le dire. Enfin, malgré le déploiement de la plate-forme pour signaler des situations d'habitat dégradé, on doit mieux repérer et agir par la sensibilisation des divers acteurs. Construire ensemble des solutions adaptées pour répondre aux situations d'incurie, accompagner juridiquement les locataires, poursuivre la poursuite des accompagnements FSL auprès des familles pour plus d'autonomie dans le maintien du logement. Ce nouveau plan se veut réalisable, concret et partenarial pour agir collectivement dans la lutte contre le non-logement et le mal-logement. Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à valider ce plan 2025-2033, il y a eu un avis favorable avec 3 abstentions, étant donné que Madame Christèle Castelein n'a pas participé au vote.

\_ Merci pour cette présentation. Pierre-François Lejeune a la parole.

\_ Nous sommes aujourd'hui appelés à examiner et à valider un document important, voire essentiel, le plan départemental d'action pour l'hébergement des personnes défavorisées pour la période 2025-2030, ça se veut un outil de lutte contre la précarité et l'accès à un logement digne pour tous. Il est forcé de constater que l'État ne répond ni aux attentes des habitants ni aux défis qui nous attendent. Plus de 350 personnes sont privées d'un toit en France. En constante augmentation. Les expulsions locatives s'accroissent. Des milliers de familles sont contraintes à des choix impossibles entre se chauffer et se nourrir. L'accès au logement social devient un parcours semé d'embûches. Notre département l'analyse faite montre que la situation est tout aussi préoccupante. Les listes d'attente pour un logement s'allongent. Les structures d'hébergement sont saturées. La précarité énergétique fragilise toujours plus de foyers. Face à cette crise du logement, nous aurions espéré un plan ambitieux à la hauteur des enjeux. Nous devons assumer nos responsabilités et mettre en place une politique volontariste à la fois audacieuse et efficace. Certes, le bilan du précédent plan montre quelques avancées. Une meilleure coordination entre les acteurs du logement et du

social, ainsi qu'un effort en matière de prévention des expulsions. Ces progrès restent largement insuffisants. Trop de familles peinent encore à accéder à un logement stable. Le parcours résidentiel est bloqué et cela renferme de nombreuses personnes dans la précarité. La rénovation énergétique avance trop lentement, condamnant des ménages entiers à vivre dans des logements insalubres, inefficaces sur le plan thermique. Le plan 2025-2030 aurait dû être une réponse structurée aux défis devant nous. Il reste bien en deçà des attentes. La question de la vacance des logements, pourtant cruciale, elle est à peine effleurée. Nous devons faire du logement un droit réel, cela passe par un engagement massif en faveur de la construction et de la rénovation de logement accessible. Il faut une véritable stratégie pour fluidifier les parcours entre hébergement d'urgence et hébergement autonome, et des aides financières adaptées aux réalités sociales. La lutte contre l'habitat indigne, la priorité énergétique, ça va devenir une priorité absolue avec des moyens concrets et pérennes. Nous devons répondre aux besoins spécifiques de public trop souvent oublié, les jeunes, les travailleurs précaires, et les personnes âgées. Un plan de cette envergure devrait être un véritable levier de transformation sociale, une réponse à la hauteur des défis de notre époque. En l'état, ce n'est qu'un cadre sans portée réelle, un document qui manque de souffle et d'ambition. Nous ne pouvons pas l'accepter tel qu'il est. C'est pourquoi nous avons décidé de nous obtenir pour marquer notre exigence et notre détermination. Nous continuerons à nous mobiliser pour que ce plan soit renforcé et pour que des ajustements concrets soient apportés et pour que la question du logement soit enfin traitée avec l'urgence et la volonté qu'elle mérite. Nous vous remercions.

\_ Merci, cher collègue pour cette réponse construite. Oui.

\_ Je vais répondre assez rapidement. Je m'attendais à cette non-participation. Cependant, le CORES PHPD, où il y avait tous les acteurs départementaux, des acteurs cherbourgeois, je ne t'ai pas vu, mais je pense que tu n'étais peut-être pas invité. Tout le monde associatif en charge de l'hébergement et du logement a applaudi ce nouveau plan. Je suis assez surpris de cette position.

\_ Pour répondre, je ne suis pas là en tant qu'élus cherbourgeois, notre vision doit être départementale. Nous voyons que ce plan n'est pas assez ambitieux sur la construction du logement. Que certains acteurs se posent la question et qu'il y ait des avancées, OK. Mais il est clair qu'il y a un vrai pan sur les politiques publiques, les faits sont là, l'analyse est assez claire. Quand on voit l'analyse du territoire et les réponses faites dans le plan, on voit qu'il y a

une inadéquation. C'est pour ça que nous prenons nos responsabilités. Nous nous abstenons. Nous sommes pleinement libres de notre vote, ici au Conseil départemental, c'est dans une vision départementale que nous choisissons ce vote.

\_ Merci, cher collègue, vous êtes bien évidemment libres de voter pour, ou contre, et de vous abstenir. La seule chose concernant ce rapport, c'est une coordination de nos services avec ceux de l'État, voilà un mur qui surgit. De construction. On ne peut pas impunément exiger de notre part de répondre à des diagnostics d'évaluation d'isolation thermique qui, sous l'effet d'une réglementation pas si ancienne, il y a 2 ans, ont obligé tous les propriétaires, les bailleurs sociaux ou les bailleurs privés, à revisiter le diagnostic thermique précédemment établi. On se met en guerre dans ce diagnostic contre le chauffage électrique qui constitue l'un des modes d'énergie les plus répandues. Il peut paraître coûteux, mais cela correspond au niveau de l'environnement à une nécessité, utiliser de l'énergie décarbonée. C'est une chose. Les diagnostics ont rebattu les cartes, avec toutes les incertitudes qui vont avec. C'est une décision de l'État qui a revisité cela. Qu'est-ce qu'il ressort ? Ces diagnostics établis dans un second temps sont proprement différents de ceux qui ont été réalisés, je vois Philippe Gosselin qui connaît le sujet, c'est un de ses sujets de prédilection, dans la réglementation évoquée tout à l'heure, que l'on nous fiche la paix au bout d'un moment et que nous nous laissons faire sur la base du diagnostic et de résultats. Je pense aux bailleurs sociaux, je connais Manche Habitat, ils ont refait le diagnostic sur les 17 500 logements, 2 ans pour arriver à des résultats qui sont plus ou moins dégradés selon le cabinet qui est missionné. Les conclusions d'un cabinet par rapport à un autre peuvent être totalement différentes et opposées. C'est une des choses qui pourrait, si on réglementait moins, ou d'une façon intelligente, ça pourrait nous permettre d'avancer. Isoler, construire, traiter l'isolation thermique par l'intérieur c'est coûteux. C'est un mur. Nous n'avons pas de moyens. Vous dire que maintenant, répondre à ce besoin, c'est un véritable besoin que la prévention que vous avez soulignée, c'est un des points capitaux de ce rapport, il faut travailler en avant pour exercer la prévention qui évite l'expulsion. Cela, c'est aussi dedans. On fait avec les moyens que nous avons. Effectivement. Ce n'est pas satisfaisant. Je souligne que vous n'avez pas voté contre. C'est une bonne chose. Votre vote, vous avez pris une décision d'abstention, elle est là. Au contraire, nous avons tous besoin d'un soutien en la matière, il nous faut répondre à cela dans des délais importants. Une chose que je tenais à souligner, je ne suis pas toujours agréable avec le gouvernement en place, il faut souligner une chose : dans les dernières années, en matière de construction de nouveaux projets pour

les bailleurs sociaux, de projets d'habitation, il faut souligner que dans les 2 dernières années nous n'avons jamais eu autant de logements autorisés sur la programmation des logements sociaux. C'est un point capital. Il est vrai que les départements gèrent aussi l'aide à la pierre. C'est au niveau du CRH, c'est le préfet de région qui décide des attributions de construction dans la programmation pour les bailleurs sociaux. Je souhaiterais faire mieux. Comment ? Encore une fois, la tâche est immense. Vous devinez que sur les 17 000 logements que j'évoquais tout à l'heure, nous avons travaillé d'arrache-pied. Nous ne sommes pas en retard sur ce qu'était le plan pluriannuel initialement prévu. Nous sommes dans les temps. Pour cela, il faut des moyens, comment, au niveau d'un bailleur privé, on peut aussi en parler, pour certaines personnes qui sont vieillissantes et qui n'ont plus la volonté de pratiquer et de travailler cette isolation thermique ou qui n'ont plus les moyens... Avec de tels dispositifs, il faut souligner que dans les 2 dernières années, les 3 dernières années, nous n'avons pas été épargnés par le coût des travaux. Nous avons constaté de partout que le coût des travaux est délirant faute peut-être de main-d'œuvre ou du fait du nombre de travaux demandés. Toujours est-il que ce n'est pas chose simple que de répondre. Ce rapport a le mérite d'exister et de faire évoluer les choses. Je tiens à le signaler aujourd'hui. Je le défends avec vigueur. On peut mieux faire, certes. Mais on ne peut pas faire mieux tout seul. Il faut que nous soyons épaulés à ce niveau parler.

\_ Il faut mettre en avant le Conseil départemental et de l'action sociale, c'est notre mission première. Toutes les actions que le département mène par rapport aux personnes, ce sont les missions du conseil départemental. Le travail que les équipes ont fait en partenariat avec l'État, le mot extraordinaire est exagéré, mais il y a une volonté de mettre en place de nombreux dispositifs. Nous avons changé les règlements intérieurs du FSL, nous avons abondé le fonds, nous devons être fiers de ce que nous faisons pour les Manchois, via l'action sociale et le logement.

\_ Merci, chère collègue pour ce constat optimiste.

\_ Loin de moi l'idée de juger la position de chacun, je voudrais profiter, quand on discutera, on fera le Débat d'Orientations Budgétaires, on reviendra là-dessus, je reviendrai sur mes propres responsabilités. Le temps n'est plus à faire d'immenses projets avec beaucoup d'argent. On le regrette, bien sûr. Il va être de plus en plus compliqué d'envisager de régler totalement des problèmes en une seule fois. Je pense que ces initiatives qui sont des choses peut-être plus petites par rapport à nos ambitions, si nous en faisons plusieurs, les unes

derrière les autres, on arrivera progressivement à avancer. Je pense que c'est aussi comme ça qu'il faut organiser dans les prochaines années. Comme vous le disiez, Monsieur le Président, avec les moyens que nous avons. C'est comme ça que nous allons réussir à relever les défis. Nous aimerions faire beaucoup plus, mais aujourd'hui la situation nous impose à avoir des démarches très positives, peut-être moins ambitieuses sur l'ambition globale de chacun. Mais qui ont... Qui sont mises en œuvre et qui, les unes derrière les autres, je l'espère, vont améliorer la situation pour nos concitoyens.

\_ Merci. Oui. Pierre-François Lejeune.

\_ Oui, juste pour terminer. Bien évidemment, nous avons conscience à la fois des moyens du Conseil départemental, nous avons toujours voté, notamment par rapport au règlement du Fonds de Solidarité Logement, en lien avec la majorité, les différentes délibérations qui allaient dans le bon sens. Nous l'avions dit à l'époque. Notamment sur le fait de revoir les barèmes qui étaient sous le seuil de pauvreté. On voit qu'il y a un vrai effort sur ce sujet. Lorsque, Monsieur le Président, vous évoquiez que le Conseil départemental ne peut pas faire les choses seules, bien évidemment. Ce plan est porté à la fois par le Conseil départemental et par l'État. Notre position, effectivement, mettre face à ses responsabilités l'État sur les questions de logement. Pour nous, je pense que le département prend pleinement sa part, mais l'État est en deçà, le diagnostic est implacable. Quand on voit la réponse apportée par l'État et le département, pour nous, ça ne répond pas aux enjeux. J'entends la position de mon collègue Monsieur Fortin-Laverrière, mais il faut avoir de l'ambition quand les diagnostics sont assez précis, il faut que l'État se saisisse de ce sujet pour que tous les habitants puissent avoir un logement digne. Ce sont des choses assez importantes. Lorsque je vois notamment la question de l'habitat indigne et de la question prégnante des marchands de sommeil sur notre territoire.

\_ Oui. C'est un constat, effectivement. Bon, il faut souligner aussi qu'au sein de ce dispositif, nous travaillons aussi sur le reste à charge. Éviter que trop de locataires se trouvent en impayés sur des restes à charge. Ça fait partie des mesures de prévention qui évite d'arriver à l'expulsion sans que nous ayons pu rien faire ni voir monter la dimension de la dette. Tout cela est un travail qui est réalisé par nos services en lien avec les bailleurs sociaux. Il faut le souligner. C'est un travail coordonné. Ce n'est plus de l'État. Philippe Gosselin souhaite la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président, il y a un vrai sujet au-delà du plan départemental que nous évoquons. Nous avons une carence très forte ces dernières années, avant d'arriver sur le point précis, rappeler que nous avons 100 000 logements en moins par an qui ont été construits depuis 8 ans. Il y a un déficit criant. À côté de ça, il y a aussi plusieurs centaines... Dans plusieurs départements, plusieurs centaines de logements dans les interco qui sont aussi vacants. Il y en a sur le Cotentin, dans l'agglomération de Saint-Lô, par exemple. C'est l'accumulation de locaux vide qu'il faut requalifier. Ça se heurte parfois à la solvabilité des propriétaires, y compris quand ils sont bailleurs. Dans une société comme la nôtre dans la Manche qui est vieillissante, l'investissement pour des propriétaires qui ont 75 ou 80 ans devient plus compliqué sur le plan financier, psychique, psychologique. Se projeter, c'est des ennuis, c'est compliqué, des dossiers à gérer. Ce n'est pas si simple. Je rejoins parfaitement ce qui vient d'être dit, il faut une vraie politique de logement. On le voit aussi dans notre département. On ne peut pas espérer, dans les années qui viennent, des milliers d'emplois, dans le Nord Cotentin, c'est aussi vrai dans le reste du département, compte tenu de la dynamique économique à venir sur le nucléaire, la défense. Compte tenu de l'actualité, on peut être sûr qu'il va y avoir de l'activité sur le Nord Cotentin, avec Naval Group et d'autres, le nucléaire. Il faut pouvoir accueillir. Il y a des besoins sur la politique de logement, il faut être beaucoup plus ambitieux. Ce n'est pas simplement loger des gens, c'est aussi bien les loger. Ça nous amène au plan départemental pour le logement des personnes défavorisées, en soulignant aussi, ce n'est pas le cas dans tous les départements, il faut l'avoir en tête et les collègues administrateurs de Manche Habitat ou d'autres organismes HLM le savent, dans notre département, les organismes d'HLM sont plutôt exemplaires. Ils font de la novation à bon escient en investissant des sommes importantes. C'est bon pour l'économie sociale, ça revient souvent à des entreprises de proximité, très souvent, pas toujours. Il faut souligner que le parc social dans la Manche est globalement de meilleure qualité que dans bien d'autres localités. On parle toujours des trains qui arrivent en retard, mais il faut parler aussi de ceux qui sont à l'heure. Pour terminer, il y a cette difficulté, je l'avais soulevé il y a quelques mois au plan plus national, de ces diagnostics dont on a changé les règles en cours de partie, avec aussi des entreprises qui ne jouent pas toujours le jeu et donc les DPE qui sont très aléatoires, parfois. Cela perturbe. Comme ça les perturbe, les investissements sont un peu en yo-yo. C'est compliqué. Je crois que ce qui est fait là, je conclus, c'est plutôt exemplaire par rapport à d'autres départements. Je ne dis pas que ce soit parfait. On peut toujours faire plus et mieux.

Compte tenu à la fois du parc social dans la Manche, l'accessibilité, etc., nous avons plutôt un plan assez correct. Ce n'est peut-être jamais suffisant. On peut toujours faire mieux. Il ne faudrait pas laisser penser que c'est un plan au rabais. Nous avons un vrai plan départemental qui a quand même de l'ambition. Je voulais le rappeler.

\_ Merci, cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes, Axel, mais après on vote.

\_ Je laisserai les gens reprendre l'enregistrement pour dire que je n'ai pas dit qu'il fallait manquer d'ambition sur le sujet. Mais j'étais plutôt en soutien des démarches du département qui a de l'ambition, mais qui adapte aussi son ambition à l'environnement dans lequel il essaye de faire le mieux possible pour les citoyens de la Manche.

\_ Adapter son ambition aux possibles. Voilà. Sur ce constat et sur cette maxime, je vous propose de mettre aux voix. Délibération adoptée par 45 voix pour et 9 abstentions. Je vous remercie. Nous passons au rapport suivant, le rapport 1.3, relatif à l'égalité entre femmes et hommes, c'est Isabelle Bouyer-Maupas qui a la parole.

\_ C'est bon. Le présent rapport a pour objet de vous exposer la situation du Département de la Manche en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024. Mis en ligne sur le site du Département de la Manche et accessible à tous, je vous rappelle que ce rapport est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants. Le présenter pour moi à la veille du 8 mars, journée internationale des droits des femmes permet de rappeler que l'égalité femmes-hommes ne doit pas être uniquement un sujet du 8 mars, mais un engagement au quotidien pour un avenir plus juste et plus équitable. L'égalité ne se décrète pas, elle se construit chaque jour dans nos politiques, nos engagements et nos actions. L'agenda de cette semaine qui vous apparaît à l'écran en est une illustration. Conformément à l'article 61 de la loi du 4 août 2014, notre collectivité doit présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur les orientations budgétaires. Ce rapport est composé de 2 parties. La politique des ressources humaines du département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les politiques menées par le département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. En tant qu'employeur de plus de 2700 personnes, notre collectivité a investi depuis de nombreuses années la problématique de l'égalité originelle sous différents angles. L'égalité va bien au-delà de nos obligations légales. Nous avons la volonté politique d'afficher une véritable culture de l'égalité dans nos différentes politiques publiques. C'est

pourquoi nous l'avons rappelé dès le début de notre mandature. En termes d'égalité professionnelle, sous l'impulsion d'un cadre juridique qui se renforce, un protocole d'accord a été signé le 15 juin 2023 par tous les syndicats posant un plan de 14 actions réunies en 4 orientations. Garantir l'accès égal des femmes et des hommes aux cadres d'emploi, grades, emploi de la fonction publique. Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes en interne. Ce protocole intègre également le dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes et de menaces ou tout autre acte d'intimidation entre les agents de la collectivité. Ce dispositif a pour but de recueillir les signalements, de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traiter les faits signalés. En tant que pouvoir public, et conformément à l'esprit de la loi du 4 août 2014, l'égalité entre les femmes et les hommes est progressivement intégrée à l'ensemble de nos politiques publiques. À l'aube du 8 mars, je voudrais rappeler cette situation avant de soumettre son rapport au vote. Une citation de Simone de Beauvoir : "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes toute votre vie." Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à approuver le rapport de 1024 sur la situation du département en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur les orientations budgétaires. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission Affaires générales.

\_ Merci, chère collègue, pour cette présentation, y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je mets aux voix. Délibération adoptée par 54 voix pour. Je vous remercie pour cette belle unanimité. Nous passons sans tarder au rapport Appui au territoire que le rapport 2.1 relatif à la validation du contrat de territoire Manche de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer. C'est Michel de Beaucoudrey à l'exercice.

\_ Pour rappel, vous rappelez qu'il y a 8 EPCI qui profitent de ce contrat de territoire Manche, 67 villes qui profitent du CTM, et d'autres communes qui profitent d'un fonds d'investissement rural dans cette politique très appréciée au sein de nos collectivités. Pour ce qui est du contrat de territoire, je vous rappelle rapidement, vous commencez à connaître maintenant, le contrat dur 5 ans et il y a 6 thèmes, les taux de participation sont de 10 à 40 %,

si les projets sont très vertueux au sens écologique et inclusifs, il y a 5 % en plus, il y a une possibilité de revoyure en cours de mandat. Après plusieurs mois de travail suite à l'audition de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer en date du 8 novembre 2024, devant le groupe de travail en charge de la politique territoriale et à la validation du contrat par le Conseil municipal le 6 février 2025, il vous est proposé de prendre connaissance et de valider le contrat de territoire Manche de Granville Terre et Mer. Granville Terre et Mer, 32 communes, presque 45 000 habitants, un territoire qui gravite autour de Granville, mais aussi autour de 7 communes, qui maillent le territoire : Saint-Pair sur mer, Donville-les-Bains, Jullouville, Bréal, Saint-Jean Deschamps et Cérences. Avec des forces et des faiblesses. Un territoire dynamique économiquement, une qualité de vie qui n'est plus à faire et aussi des faiblesses une démographie marquée par une population vieillissante, une vigilance au niveau de l'offre de santé et puis des difficultés, nous venons de parler, au niveau de l'accès au logement. Comme on vient de le dire, ce n'est pas qu'autour de Granville, mais partout dans la Manche. Les objectifs de cette Communauté de Communes, il y a 4 enjeux transversaux : l'attention à la jeunesse, l'installation des familles sur le territoire avec des logements à trouver, le renforcement de la cohésion du territoire entre littoral et bocage, centres urbains et communes rurales, un cadre de vie appréciée et reconnue, la population est très attachée à cette qualité de vie. Une valorisation de l'authenticité et de la singularité du territoire avec une richesse et une diversification du patrimoine et des produits locaux de qualité. Enfin, 4e point, un engagement dans la transition écologique qui est un enjeu transversal qui doit irriguer l'ensemble des projets. Pour cette notion de modification, vous rappelez rapidement qu'il faut un certain nombre d'actions sur la transition écologique et inclusive. J'en donne quelques-unes pour les 2 critères, la liste n'est pas exhaustive et ce serait trop long de tout nommer, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer met en œuvre un plan de climat air énergie, il y a un budget vert, la réalisation d'un Plan de mobilité simplifié et un développement de l'économie circulaire. Au niveau de l'inclusion, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer a pour ambition de concevoir ses projets dans un objectif d'accessibilité à tous et à toutes et pour tous en créant des conditions favorables à l'accès des publics empêchés, que ce soit pour des raisons physiques ou sociales, à l'ensemble des services et aux espaces publics. Il y a la proposition de la gratuité des transports collectifs. L'accès équitable aux services sur le territoire. Il y a aussi une action vis-à-vis des personnes âgées et par rapport au maintien au domicile. Après, il y a toutes les actions en rapport avec

la culture, sport, nautisme et j'en passe. Pour revenir aux différents projets de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, le département se propose de proposer une enveloppe de 1,2 million d'euros, il y a une demande de modification pour les 7 projets dont je vais d'énumérer les actions : le projet 1, l'aménagement du nerf pour les gens de voyage, le second projet, l'aménagement de l'aire multimodale du Taillais pour un investissement d'un peu plus d'1 M€, le 3e projet, l'accompagnement pour l'élaboration d'un plan culturel pour 43 000 €, la rénovation du logement pour les étudiants en santé pour un peu plus de 650 000 €, le projet suivant, la rénovation thermique et l'extension du site nautique de Bréal pour un budget de 900 000 €, l'avant-dernier projet, la rénovation thermique de 2 gymnases Jean Galfione à Granville et de la Sienne pour un peu moins de 43 000 €, et l'extension d'un gymnase pour un projet d'un peu plus de 3 M€. Toutes ces actions vont permettre un investissement et une activité économique autour des artisans du territoire, un investissement de 7 M€ et donc une participation proposée du département d'1,2 M€ est une bonification potentielle de 240 000 € si toutes actions se voient bonifier. Voilà ce qu'on peut dire.

\_ Je ne prendrai pas part au vote, je suis vice-présidente de Granville Terre et Mer, aux finances.

\_ Il n'y a pas d'autres impossibilités de prendre part au vote j'imagine, est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix. Je vous remercie. Délibération adoptée par 52 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote. Nous passons sans tarder à la délibération 2-2 qui est la validation du contrat de territoire de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo. Alain Navarret nous la présente.

\_ Merci, Président. On va faire un échange de bons procédés avec Michel de Beaucoudray qui a assez bien parlé de notre territoire. Juste rappeler sur questionnement de ma charmante voisine qu'ici en session passent les contrats de territoire qui concerne les communautés de communes et les Communautés d'agglomération. Et les contrats des pôles urbains sont examinés en commission permanente. Le conseil départemental peut s'enorgueillir d'avoir maintenu le cap sur cette politique territoriale malgré les difficultés financières. Ce qui est acté jusqu'aux prochaines élections municipales qui changeront évidemment les exécutifs des communes et des communautés de communes et des Communautés d'agglomération, il n'y aura pas d'inflexion financière dans la politique proposée. Nous verrons par la suite quelles décisions nous prenons sur une inflexion ou pas. Rien n'est encore acté en ce sens. Si vous contractez jusqu'à fin 2025, on pense qu'il ne sera pas très sage d'avoir une contractualisation

sur les 3 premiers mois de 2026 ainsi que sur les 2 trimestres qui suivront les prochaines élections locales. Vous serez honorés de l'engagement du département dans les termes financiers que vous connaissez tous, à savoir 100 € et 200 €... et également ce qui est conclu d'avance pour les CPU, 1 million, 1,5 million et 2,5 millions pour les grandes villes, les communautés de communes et les Communautés d'agglomération respectives. Du coup, j'en arrive à Saint-Lô Agglo. On peut commencer par la conclusion. On va parler d'un investissement global sur le territoire de 7,6. Le soutien du conseil départemental est quasiment à 7,5 millions. Il n'y a pas la possibilité d'obtenir 200 000 € de bonification. La communauté d'Agglo de Saint-Lô a fait le choix indécisif d'aller vers la rénovation, en particulier des centres aquatiques et des piscines, qui sont des projets difficilement bonifiables dans la politique que nous avons définie. Je reviendrai sur quelques notions quand on aura passé en revue les moyens d'action qu'elle se donne. Je le fais en commission permanente pour présenter les projets, nous allons nous attarder sur ce que fait chaque collectivité en matière de transition écologique et de transition inclusive. Pour Saint-Lô Agglo, la communauté d'Agglo a une approche durable : réduire l'impact carbone, mettre en œuvre les transitions, travailler la sobriété énergétique, préserver les ressources, favoriser le développement de comportements vertueux. Un territoire 100 % énergies renouvelables en 2040. Voilà déjà des ambitions qui statuent un peu sur ce qu'elle propose dans le respect des orientations du SCoT. Il y a un plan climat air énergie territorial qui a été contracté, un plan local de l'habitat, un plan de déplacements urbains et une concrétisation de la transition écologique et énergétique sur le territoire, avec un schéma directeur des énergies, un schéma directeur cyclable et un programme alimentaire territorial. Voilà des actions qui sont à mettre au crédit de toute son action sur l'écologie. En matière inclusive, la communauté a fait de la jeunesse un des piliers de ses politiques publiques. Elle a également une politique de la ville très active, une politique de l'habitat très conséquente, une autorité organisatrice de mobilité durable a vu le jour. Et enfin, un Conseil de développement qui fait appel à une démocratie participative. Tout ça est pour répondre à plusieurs enjeux. Le premier enjeu était d'assurer un développement du territoire équilibré et solidaire, avec des actions à mettre en place. Je vais assez vite. Pour assurer un équilibre service sur tout le territoire. Renforcer les villes centres, les centres-bourgs en complémentarité des grandes villes. Des actions à mettre en place, ce serait d'accompagner le dynamisme des entreprises et des porteurs de projets, la formation comme vecteur d'attractivité et un cadre de vie et d'habitat amélioré. L'enjeu n°3,

des actions à mettre en place dans le cadre de construire un territoire durable, pensez durablement l'aménagement du territoire, en préserver les ressources locales et inciter à la réduction et au recyclage des déchets. Cela répond à une situation géographique très favorable et centrale dans notre département, structuration du territoire hiérarchisée avec des zones d'activités influentes, de nombreux événements culturels, de nombreux licenciés sportifs et des énergies renouvelables très présentes. Tout ça participe aux forces du territoire et répond aussi à quelques faiblesses. Un vieillissement de la population, une sous-représentation de certains publics, des offres de logements assez peu diversifiées, une place prépondérante de la voiture, et un certain manque d'infrastructures cyclables. Voilà rapidement le profil de l'Agglo de Saint-Lô. Du coup, je vous énumère, ça ne va pas être très long, les projets dans ce contrat de territoire. L'axe 1, assurer le développement du territoire équilibré et solidaire, le premier projet sera la reconversion de l'école de la maison de l'enfance pour un montant de 2,6 millions de travaux hors-taxes, et un taux de demande d'intervention de 35 % avec une bonification sollicitée. Construire un territoire durable, aménagement de l'itinéraire cyclable entre Condé et Torrigny, rénovation du centre aquatique de Saint-Lô et rénovation des bassins d'apprentissage. Une certaine difficulté dans nos analyses du groupe de travail à bonifier les projets concernant les piscines. Une certaine présence des équipements sur la ville même de Saint-Lô, ce qui démystifie un peu le fait que les contrats de territoire allaient beaucoup favoriser les intercommunalités. Quand les équipements communautaires ont une pertinence et une centrale T dans la ville, elles sont volontiers installées par les communautés de communes. Voilà ce que je pouvais vous dire, chers collègues, sur ce contrat de territoire de Saint-Lô Agglo qui n'est malheureusement pas le premier dans l'ordre du jour de notre conseil, mais qui est le premier finalisé chronologiquement dans l'ordre d'arrivée auprès de nos services.

\_ Merci pour cette présentation. Est-ce que ça appelle des remarques et des observations ? Je n'en vois pas. Je vous invite à voter ce rapport. Marie-Pierre voulait nous dire un petit mot.

\_ Juste préciser que je ne prendrai pas part au vote étant vice-présidente à Saint-Lô Agglo.

\_ Rapport adopté. Je vous remercie pour ce vote. Projet de mandature, toujours. Concernant la politique d'ingénierie départementale que j'évoquais tout à l'heure. Alain Navarret nous présente le rapport.

\_ Ça va être relativement rapide, chers collègues. L'IDM c'est un acronyme qui n'a jamais bien accroché. On propose de le remplacer par Manche ingénierie. C'est le soutien du département

collectivités pour encourager l'investissement local, scinder les démarches pour les élus locaux au travers d'une porte d'entrée unique et créer des synergies dans le cadre d'une approche globale grâce à la mise en réseau et à la synergie de différents experts. Ce qui n'a pas marché, ne soyons pas non plus totalement négatifs, c'est un certain manque de mobilisation d'une partie des équipes du département. Avec un manque de moyens humains et surtout, le passage de la crise sanitaire qui a été synchrone avec le début de la mise en place de ce réseau. Concernant les partenaires, une absence totale ou partielle. Vous vous souvenez que vous en aviez affiché plusieurs. Certains ont été uniquement spectateurs et jamais acteurs dans ce dispositif. Une faible remontée d'information également. Nous vous proposons de réaffirmer notre volonté au département de maintenir cette offre d'ingénierie, de recentrer le dispositif, de retravailler et de resserrer l'offre d'accompagnement sur ce qui fait le cœur de nos politiques départementales, l'aménagement du territoire, la transition écologique et les solidarités. Il s'agit avant tout de maintenir un accompagnement de premier niveau gratuit. Et puis concernant les partenaires actuels d'IDM et de Manche ingénierie pour demain de soutenir l'intervention pour l'intervention sur laquelle il vous est demandé de vous prononcer serait un niveau 1, niveau 2 et niveau 3, avec une phase soumise à rémunération, assistance en phase opérationnelle dans le cadre de l'assistance technique aux collectivités. Voilà un peu l'évolution et l'orientation que l'on vous propose. 2 questionnements que doivent se poser les collectivités, essentiels dans la collaboration avec notre ingénierie. Est-ce que le projet que nous souhaitons mener est réaliste et réalisable ? Quelle est la démarche et quelles sont les procédures dans la mise en œuvre de notre projet ? On fera également appel au service communication pour avoir une communication sur ce plan et en produire les outils. Voilà l'évolution que je vous propose, qui n'a pas reçu l'unanimité puisque nous avons eu 2 abstentions qui vont peut-être évoluer lorsqu'elles auront revu le rapport. Ils vont nous dire. Voilà, Président.

\_ Merci pour cette présentation, cher collègue. Nous avons hâte de connaître les intentions du groupe d'opposition pour voir si leur position a évolué. Je leur donne la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas qu'on a passé nos nuits à relire et relire le rapport. Mais effectivement, avant de pouvoir en échanger entre nous, on avait fait le choix de s'abstenir parce qu'on s'interrogeait sur un certain nombre de choses. Effectivement, le plan d'action proposée là en termes d'accompagnement des collectivités est intéressant. Mais il y avait aussi des retraits sur un certain nombre de points, notamment avec des partenaires. Et

on avait des interrogations. Puisque le secteur au niveau des ressources humaines qui portent ces politiques-là, il y avait des postes vacants. Des recherches de pistes d'économies avec des suppressions de postes. Entre-temps, nous en avons débattu et discuté. Le projet est quand même intéressant pour les collectivités en termes d'accompagnement de l'ingénierie. On a changé notre position et nous allons voter pour cette délibération.

\_ Merci pour cette évolution de prise de position, sage, pesée et mesurée. Et constructive. Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je n'en vois pas, je mets aux voix. Bien. Rapport adopté par 54 voix pour. Je vous remercie pour cette belle unanimité autour de Manche ingénierie. Ce sera peut-être plus parlant. On avait certaines lignes d'action peu utilisées, entre autres concernant l'approche au niveau des bailleurs sociaux de la part de communes et de collectivités pour l'encaissement des loyers, toutes les procédures liées au recouvrement même. On a constaté que certaines lignes étaient vraiment peu utilisées. C'est un nettoyage très léger. Et peut-être ce regain d'intérêt qu'on pourrait avoir autour de ce qui reste une belle initiative, je le souligne. Merci. Nous passons sans tarder au rapport 4-1 qui concerne l'action culturelle. Il s'agit de l'évolution du dispositif "Villes en Scène" 2025-2028, avec Catherine Brunaud-Rhyn.

\_ Je vous rappelle qu'au titre de notre projet de mandature 2022-2028, nous avons souhaité diversifier et renforcer l'offre culturelle tout public et familiale, et élargir l'évaluation des actions culturelles avec la méthode des droits culturels et des priorités en termes de décarbonation. C'est donc dans ce cadre que s'est déroulée l'évaluation du dispositif partenarial "Villes en Scène". C'est une saison culturelle co-organisée par le département et 19 partenaires locaux. Elle a été initiée en 1997. Les objectifs sont la proximité, le lien social, l'épanouissement personnel et l'attractivité du territoire. Cette saison décentralisée se déroule d'octobre à mai, avec 20 spectacles pour 80 représentations et quasiment 10 000 spectateurs par an. Les esthétiques sont variées, du théâtre, de la musique, de la danse, du cirque. Le budget alloué en 2024 s'élevait à 234 500 €. Cette évaluation a été faite de manière participative en interne, d'octobre 2023 novembre 2024. Elle associe l'ensemble des acteurs et des parties prenantes, les partenaires, les élus, les techniciens, les compagnies artistiques, les services transversaux départementaux du social, de l'éducation, etc. Cette co-construction a été faite au regard des nouveaux enjeux du territoire. Les objectifs étaient de partager la construction des programmations avec les habitants, de pouvoir développer des tournées, des lieux de proximité, de mieux articuler l'offre avec celle des structures professionnelles et

d'identifier les points d'amélioration. Cela a permis de faire ressortir 4 grands enjeux qui sont en phase avec le projet développement des droits culturels de la Manche. Il s'agit d'améliorer les liens avec les publics pour les finaliser, de renforcer la communication du réseau, de conforter le bénévolat et de favoriser l'interconnaissance entre les partenaires et les acteurs culturels et associatifs. Tout ceci, dans une convention-cadre telle que ça pouvait exister auparavant, mais avec une évolution dans la convention puisque les nouvelles conventions seront en 2 parties, avec un tronc commun. Vous avez le modèle de convention en annexe 3 qui reprend les engagements des différents partenaires. Ça, c'est ce que nous avons l'habitude d'avoir. Mais avec une seconde partie qui précise des objectifs individualisés. C'est tout un travail qui a été fait avec les territoires, avec les partenaires pour les aider à conforter ce partenariat. C'est une adoption par territoire qui correspond aux réalités locales. Il s'agit, entre autres, sans rentrer trop dans les détails, de déterminer une charte graphique utilisable par tous, de porter une réflexion autour de la mise en place de résidences d'artistes et d'actions de médiation avec des artistes locaux en amont des représentations. Et puis c'est une évolution tarifaire. C'était une demande des partenaires depuis un moment. Les tarifs évoluent de 9 € à 10 €, et de 4 € à 5 €. Et nous avons la création d'un tarif intermédiaire à 7 € pour les groupes les comités d'entreprise. La mise en place de formation, de temps d'échanges de pratiques au sein du réseau. Ces objectifs seront suivis annuellement avec des indicateurs définis par objectifs. Dans le cadre de notre contexte budgétaire contraint, c'est une reconduction à l'identique de l'inscription 2024. Vous êtes appelés à approuver les modalités d'action de partenariat au regard des conclusions de l'évaluation du dispositif "Villes en Scène" et d'autoriser la signature des conventions triennales 2025-2028 avec les partenaires du réseau pour la mise en œuvre de la saison culturelle. C'est un avis favorable des commissions.

\_ Merci pour cette présentation. Est-ce qu'elle appelle des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre aux voix. Rapport... délibération adoptée par 54 voix à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons maintenant à la rubrique Affaires générales, sachant qu'un rapport concernant les modifications des représentants de l'assemblée départementale au sein d'organismes est retiré . Nous passons donc au rapport 5-3, l'évolution des postes et état annuel des indemnités des conseillers départementaux. Carine Grasset nous le présente.

\_ Merci, Président. Ce rapport concerne les créations et suppressions de postes permettant le bon fonctionnement des services au sein de la DGA nature et infrastructure, d'abord. Qui a

pour mission d'animer les différents domaines relevant de la transition écologique. Le contexte budgétaire et les 2 vacances de poste au sein de ce service amènent la collectivité à interroger l'exercice des missions des tâches d'évoluer à ces postes. Après plusieurs années de mise en œuvre d'actions de sensibilisation, il s'avère que les enjeux de transition écologique sont désormais intégrés dans les différentes politiques conduites par le département. La présentation du plan de transition de la collectivité du 13 décembre dernier souligne d'ailleurs l'appropriation par chacune des directions des enjeux. Le maintien n'est donc plus nécessaire. Il vous est donc proposé la suppression du poste permanent du responsable de la mission du MATEDD. Les missions visant à soutenir les projets éducatifs sur le développement durable les initiatives citoyennes sont transférées à la direction des nouvelles ruralités qui détient déjà une expérience et une expertise sur les appels à projets en lien avec cette thématique. Il les proposait également la suppression du poste vacant de chargé de projet éducation au développement durable et sensibilisation interne à la transition écologique. Au sein de la DGA action sociale, le département autorise 73 EHPAD, 43 établissements et services du secteur du handicap et 28 services autonomie. Actuellement, la grande majorité des établissements est déficitaire à cause de l'inflation, des difficultés multiples du secteur et des évolutions réglementaires. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le département a un rôle crucial pour analyser les étapes et réaliser des recettes, déployer des indicateurs d'analyse performant afin d'interroger les moyens alloués et accompagner les directeurs dans la gestion de leurs dépenses et recettes. Il vous est proposé la création d'un poste de contrôleur de gestion dédiée aux établissements de services sociaux et médico-sociaux. Au sein de la DPEEF, la région faite face à une situation de fragilité en matière de démographie médicale. Plusieurs problématiques demeurent, notamment le manque de médecins généralistes, de sage-femme et de spécialistes. 40 % des patientes du territoire qui sont enceintes sont suivis par la sage-femme du CMS. Il vous est donc proposé le passage à temps complet du poste permanent de sage-femme qui est actuellement à hauteur de 80 %. La 2e partie de ce rapport concerne l'état annuel, les indemnités des conseillers départementaux, qui doit être présenté chaque année par le département. Vous avez cet état en annexe du rapport. Je ne vais pas en faire le détail, sachant que nous ne votons pas cet état de frais. Voilà, Président.

\_ Merci. Je laisse la parole à Karine Duval qui a fait une demande de séparation de vote entre MATEDD et hors MATEDD.

\_ Exactement. Nous souhaitons demander la séparation des votes après l'intervention.

\_ Si vous me permettez une petite intervention avant les votes. Un petit point sur ce rapport ou sur une partie de ce rapport. Depuis 2010 et le Grenelle de l'environnement, chaque collectivité de plus de 50 000 habitants doit produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable en amont du débat d'orientations budgétaires. Cette loi oblige le politique à décliner des objectifs et à les rendre opérationnels. Déjà, des interrogations se sont posées sur la forme, la manière de rédiger ce rapport et les objectifs retenus ou non discutés. Nous avons été surpris que ce ne soit pas comme habituellement la vice-présidente en charge de la transition et de l'adaptation au changement climatique qui présente ce rapport alors même qu'il traitait principalement du bilan carbone et de la stratégie de décarbonation de notre collectivité. Nous nous interrogeons sur le signal envoyé, d'autant que nous apprenions de façon concomitante la suppression de notre service d'appui à la transition écologique, cela en toute discrétion. Je suis d'ailleurs intervenu sur le sujet à l'époque et je reprends la parole aujourd'hui pour développer les arguments. Aujourd'hui, il nous est demandé d'acter cette suppression. Vous l'aurez compris, je veux donc parler de la MATEDD pour une mission d'appui à la transition écologique et au développement durable. Si l'aspect développement durable ne représente plus vraiment l'enjeu du moment, nous en avons déjà discuté, en revanche, l'appui à la transition écologique, quel programme ! Quel programme ambitieux, pour reprendre les mots de l'intervention de tout à l'heure sur d'autres sujets. Et quel avenir pour qui souhaite mener cette mission d'appui jusqu'au bout. L'évolution naturelle pour un tel service serait d'accéder à une vice-présidence, peut-être même la première d'entre elles, transversale comme les finances. Les enjeux sont du même ordre. Le facteur limitant ne sera plus l'euro demain, mais l'énergie. Réfléchir à cette mutation, c'est déjà apporté des solutions. L'idée que la transition écologique puisse être une sorte de chef d'orchestre sur le reste des politiques publiques n'est pas propre à notre collectivité et pourrait bien convenir aux communes, aux intercommunalités et aux agglomérations. Ce service disparaît donc dans sa 16e année. Nous souhaitons que cela ne se fasse pas en toute discrétion. Nous serons d'accord pour dire que ni la compétence ni l'engagement des agents qui le composent ne peuvent être remis en question. Alors quoi d'autre ? Une mission terminée ? Que dites-vous ? L'appui à la transition écologique est terminé ? C'est un scoop ! Devons-nous conclure que le trait de côte est stabilisé ? Plus de risque à prévoir ? D'information à partager ? Les missions de la MATEDD sont encore plus nombreuses et plus

diverses. Autre exemple pour la décarbonation de notre collectivité est en bonne voie. Nous allons devoir encore et pour longtemps chercher et trouver les sources d'économie en matière de consommation d'énergie fossile. Et vous connaissez la théorie des œufs de Pâques. Au début, c'est facile. On trouve les plus gros et les moins bien cachés. Et plus la chasse avance, plus ils sont difficiles à trouver et plus ils sont petits. Ce sera aussi le cas pour nos sources d'économie. La transversalité d'un service dédié était une force pour mener cette quête efficacement. Qui demain pour reprendre la mission ? Qui demain pour assurer les compétences cruciales ? Seront-elles seulement reprises ? Et si oui, au détriment de quelles autres ? Bien évidemment, vous me direz qu'on reclasse. Mais ne nous y trompons pas, cela ne remplacera pas cette équipe dédiée qui pouvait apporter un appui transversal. Il aura donc suffi de 2 vacances de poste pour qu'au nom de la recherche d'économies, nous et fassions d'un trait la MATEDD. Reste à prévenir et à expliquer aux partenaires que la MATEDD n'est plus. Comment le conseil départemental compte-t-il garder un minimum d'opérationnalité sur la question de la transition écologique, adaptation au changement climatique et à la nécessaire décarbonation de nos activités ? Vous l'aurez compris, nous sommes contre cette suppression. Afin de rendre ce vote plus clair, nous demandons à diviser le vote en application de notre règlement intérieur. Merci de votre écoute.

\_ Merci, cher collègue. Concernant la division du vote, nous ne nous y opposons pas. Concernant ce qui a été dit en préambule, pas du tout. La MATEDD est une entité qui devenait un peu étroite par rapport à l'ampleur de la tâche. Sa tâche n'est pas achevée. Sa tâche est intégrée aux directions opérationnelles parce qu'elles méritent d'être traitées au plus haut niveau. C'est l'objet même. Bien entendu, je vous l'ai dit tout à l'heure, ça fait plusieurs mois et semaines que nous revisitons nos dispositifs. Nous les revisitons et nous nous adaptons aux difficultés présentes. Il faut prendre des décisions. Là, ce sont 2 postes qui sont en jeu. Ce ne sont pas des postes qui sont supprimés avec eux les personnes qui travaillaient. Les personnes qui travaillaient à la MATEDD vont intégrer des équipes. Mais il y a une suppression de poste parce que nous pouvons travailler autrement. Et si nous n'avons pas de mesures drastiques, si nous n'avons pas de coupes sombres, si nous n'avons pas de suppression pure et dure, c'est parce que nous nous sommes lancés dans cette recherche. Et cette recherche est finalement en mode soft, effectivement, mais quelque part, elle répond à un besoin où nous devons nous adapter si nous voulons optimiser nos recettes et réduire nos dépenses. C'est à ce prix et ce seul prix que nous le ferons. C'est un choix que j'assume. Mais nous travaillerons

autrement et nous travaillerons aussi bien. Cette vision transversale, vous le savez, correspond tout à fait à l'ampleur du sujet. Parce que la tâche de la MATEDD n'est pas achevée. Elle est intégrée, elle reprend force dans le cadre de cette intégration qui se fera pour mieux opérer. Et nous tous, en vision transversale. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je conçois que ça ait pu vous alerter ou vous inquiéter. Mais le but même est de mieux travailler ensemble. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

\_ Je voulais juste revenir et m'associer aussi... voilà. D'un point de vue vocabulaire, c'est vrai que dans une mandature qui a pour fronton sobre et audacieux, une commission qui s'appelle Nature et infrastructures alors qu'elle s'appelait Infrastructures et environnement précédemment, on peut s'interroger sur la décision que je soutiens aussi. Je vais juste expliquer pourquoi. Parce que mon implication et la validation du poste qui m'a été donné n'était pas au début forcément ce que j'aurais voulu faire. Mais le fait que ce soit rattaché à une commission qui s'appelle Nature et infrastructures, ça avait beaucoup de sens. Je vois depuis 3 ans, même 4... on va dire plutôt 3, dans les services de la commission Nature et infrastructures, à quel point les sujets d'environnement, de transition, de décarbonations ont été pris en compte par les gens qui font partie des services. Vraiment. À ce point, je voudrais dire effectivement que je n'ai pas d'inquiétude au vu des projets qui se mettent en place, de la prise en compte de ces sujets importants. Et je voulais aussi en profiter pour penser d'abord aux personnes et au responsable qui est parti, qui a fait un très grand et très bon travail de responsabilisation. Je pense à tous les ateliers qui ont été faits auprès des agents. Je sais que ceux qui ont été reclassés dans les différents services vont faire aussi beaucoup de travail. Je voulais mettre un peu un bémol sur ce sujet-là. Je n'ai pas à m'initier sur l'organisation des services du département, mais en ce qui concerne les responsabilités et les sujets en matière de transition écologique, je suis confiant au vu des projets et de l'attitude des agents qu'il y a dans ces services-là de la prise en compte très clairement des politiques et des objectifs. Merci.

\_ Merci, cher collègue. Pour parler d'efficacité et de succès, l'événement qui va se tenir à Granville du 21 au 23 mars est un succès parce que nous avons déjà 100 inscriptions. C'est une preuve d'efficacité. Et je rappelle que lors de la dernière séance, j'avais évoqué la création d'un groupe de travail de façon à avoir une vision transversale pour préparer le prochain rapport de transition écologique. Je préciserai ce groupe de travail. Cela prendra toute la

dimension de la chose. Nous élargissons l'éventail de nos possibilités. Je laisse la parole à Carine Grasset.

\_ Merci, Président. Une petite précision. En session, je ne présente que les ouvertures et fermetures de postes. On ne parle pas des transformations de postes. Effectivement, je n'ai parlé que des 2 suppressions des postes vacants. On voit en CST toutes les transformations de postes. On a bien créé un poste de coordonnateurs du plan de transition écologique. C'est la personne qui avait été chargée de projet développement et aménagement durable qui va prendre ce poste-là. Les autres postes ont été déployés dans les autres directions en fonction de leur mission. Mais on avait besoin d'un coordinateur pour cette thématique-là. Il n'y a pas de disparition complète de la thématique liée à la transition écologique. Mais chaque entité, chaque direction s'est emparée de la problématique. Il nous semble nécessaire de réorganiser les services. La DRH suit les agents. Elle a contacté tous les agents qui ont été réaffectés sur d'autres directions la semaine dernière pour voir comment c'était passé leur prise de poste. Ils ont tous été très bien intégrés dans les services. Et ils continuent à exercer les missions qu'ils exerçaient au sein de la MATEDD.

\_ Charly Varin a demandé la parole. Je lui donne.

\_ Merci, Président. Juste élargir la focale au-delà de la création de la suppression de poste et rassurer notre collègue que ce domaine de la transition a énormément évolué depuis la loi NOTRe, je reviens. Les EPCI montent en puissance sur ces questions-là. On l'a vu tout à l'heure avec le plan terre et mer et Saint-Malo Agglo. Le département vient désormais en appui des initiatives prises par les territoires qui sont largement accompagnés par l'État. Il y a également la compétence GEMAPI qui n'existait pas il y a quelques années. Il ne faut pas qu'on donne l'impression aux habitants de la Manche qu'il y a un désengagement des départements et que ça va être laissé de côté. Ce n'est pas du tout le cas. Il y a une montée en puissance pour l'avoir vécu dans mon EPCI, on travaille étroitement avec l'Agence routière. Les services sont impliqués.

\_ Et entre autres, sur le plan partenarial d'aménagement, le département est bien présent. Catherine ?

\_ Je voulais juste témoigner en dehors de la question de l'organisation de la structuration des services de la qualité des actions qui ont été menées, en particulier en transversalité avec la culture. Je pense entre autres aux différents événements "Quand la Mer monte" qui ont rencontré un grand succès. On est vraiment dans le cadre de la sensibilisation à la population.

On est en plein dans l'une des missions du département. Les actions continuent. Non seulement elles étaient de grande qualité, mais elles continuent sous une nouvelle forme. Mais avec les mêmes interlocuteurs en ce qui concerne la culture. Tu évoquais l'événement qui va être voté tout à l'heure en CP. Il y a tout le travail qui est fait en ce moment sur les campings littoraux. En transversalité avec la culture. Ce sont des actions qui perdurent et qui ont le même niveau de qualité que ce qui a été porté jusqu'à présent. Je voulais juste témoigner que pour les actions transversales sur la transition écologique, tout ça continue avec le même enthousiasme et la même qualité.

\_ Merci de ces précisions. Thierry Letouzé a la parole.

\_ La réponse du président m'a rassuré. J'avais cru lire autre chose dans la presse ces dernières semaines. La mission de la MATEDD n'est pas terminée, on entend bien. Je serais pleinement rassuré à la lecture de cette nouvelle organisation que vous nous proposerez. À la date du jour, je maintiens ma position de vouloir manifester cette suppression sans autres explications, avec un vote contre. Je rappelle aussi que le groupe social et écologique participe efficacement à la chasse aux œufs pour faire des économies. N'hésitez pas à nous solliciter sur le sujet.

\_ Entendu.

\_ Je peux répondre à notre collègue sur la réorganisation. Je le document avec moi. Je ne vais pas reparler du poste de coordonnateur, mais par exemple, le chargé de la politique vélo et des mobilités durables qui est à la MATEDD ainsi que le chargé de projet mobilités actives et quotidiennes ont été affectés au service de la maîtrise d'ouvrage et de la direction des routes. Le renfort centre de gestion qui venait en appui sur la mise en œuvre du Plan vélo est également rattaché au service de la maîtrise d'ouvrage la direction des routes. Le poste permanent d'ingénieur risques naturels a été affecté à la direction de la gestion des espaces des ressources naturelles. Ça semblait logique. Le poste de chargé de mission sensibilisation aux changements côtiers a été affecté à la direction de la communication. Cette personne en charge de conduire en appui du directeur une stratégie départementale de sensibilisation des Manchois. Et enfin, l'assistante administrative a été affectée à la direction du patrimoine et des musées. Son poste a été transformé en poste d'assistante de direction. Ce service ne disposait pas d'un tel poste contrairement aux autres directions de la collectivité. Voilà pour les postes qui ont été réaffectés.

\_ Très bien. Merci pour ces précisions. Dominique Hébert demande la parole.

\_ Oui. J'ai eu une expérience aussi dans la commission avec Alain et les services de Monsieur Dujardin, d'un travail avec la MATEDD. Accompagné par un cabinet pour travailler en appui, mettre une méthodologie en place et des fonctions d'ingénierie. J'avais trouvé ce travail-là extrêmement intéressant. On avait eu quelques débats ensemble. J'avais même souhaité qu'on puisse avoir ce type de méthodologie étendu à l'ensemble des services. Je vois que là, les agents de cette direction ou de ce service sont un peu ventilés façon puzzle. Je pense qu'on va perdre en puissance de frappe puisqu'ils vont être dilués dans les différentes directions. Ils ont beau être compétents et pouvoir instiller leur travail au sein des directions, sur cet enjeu qui est extrêmement important et transversal, d'avoir une cellule... si on veut en faire un enjeu stratégique, c'est même une cellule qui doit être rattachée au DGS et avoir une vision et une légitimité pour intervenir auprès de tous les services en termes d'accompagnement, de mise en place de méthodologie et d'ingénierie. Ce serait beaucoup plus pertinent que de diluer les agents qui portent ces compétences-là un peu partout dans chaque direction.

\_ Bien. Oui, mais ces personnes... la méthodo va rester de toute façon. Quand elles sont rattachées aux divers services avec les mêmes missions. Ce sera sous une autorité. C'est un choix qui est fait. Nous avons une vision différente. Je demande à essayer. Et je pense que nous aurons satisfaction. D'ores et déjà, ce qui est évident et important, c'est que les personnes qui ont pris les postes ne se trouvent pas en difficulté. C'est important. Et maintenant, elles ne perdent pas de leur efficacité. C'est la seconde volonté. Je ne pense pas qu'elles perdent dans l'avenir. Ça fait partie des choses que nous devons travailler. Nous les menons de cette façon. Voilà. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix. 2 délibs. Une première liée au poste MATEDD. Non, c'est l'inverse ? Sans la MATEDD. Hors MATEDD en premier. Et le second vote sur la MATEDD spécifiquement. On peut le changer, peut-on faire un retour arrière ? Sinon, on le prend en considération. C'est corrigé ? C'est bon ? 44 voix pour et 10 abstentions. Maintenant, la délib propre à la MATEDD. Délibération adoptée par 43 voix pour, 11 contre. Je vous remercie.

Point suivant, le rapport relatif à la commande publique concernant les décisions prises. Rapport 5-4. Jacques Coquelin nous le présente. Il a la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un rapport habituel puisqu'on vous donne dans ce rapport la liste des marchés qui ont été signés par le Président en fin d'année 2024, en novembre et en décembre 2024. Le président a signé 9 marchés pour 1,6 million d'euros. Il a également... vous avez d'ailleurs la liste en annexe de ce rapport... la liste des

avenants qu'il a dû signer. Et vous avez également l'ensemble des agréments de sous-traitants puisqu'il n'y a eu aucune objection ni par la Direction des Finances de la commande publique. Le président a donné des agréments de sous-traitance. Il n'y a pas eu d'objection. Voilà, Monsieur le Président, pour ce rapport rapide.

\_ Merci. S'il n'y a pas d'intervention concernant ce rapport, je le mets aux voix. Délibération adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Maintenant, nous passons au rapport 5-6, le débat d'orientation budgétaire... Ah, pardon. Majoration, j'oublie !

\_ Il y a un autre rapport.

\_ Oui, je vais trouver. Il ne faut pas l'éviter. Le 5-5, la majoration du taux appliqué aux droits de mutation à titre onéreux, DMTO. Jacques Coquelin nous le présente.

\_ Vous en avez d'ailleurs dit quelques mots dans vos propos liminaires ce matin. La loi de finances 2025 ouvre au département la possibilité d'une majoration entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2028, dans un délai relativement court, d'augmenter le taux appliqué sur les DMTO et de les passer de 4,5 % à 5 %, excepté pour les primo-accédants, vous l'avez également précisé tout à l'heure. De fait, si on avait pu prévoir une rentrée des ressources fiscales de 7 millions, on va réduire vraisemblablement de moitié étant donné qu'on ne l'applique pas sur les primo-accédants. Permettez-moi à titre personnel de rappeler que c'est quand même une décision du gouvernement. J'ai peur que ce soient les départements qui subissent l'impopularité de cette mesure alors que c'est bien une mesure gouvernementale. Je voulais appuyer sur le sujet qui va nous permettre un peu d'amoindrir le choc dont on va parler tout à l'heure dans le débat d'orientation budgétaire sur les difficultés et les restrictions que nous allons avoir dans nos dotations. Voilà ce que je peux dire sur ce rapport. Et je vous engage, bien évidemment, à accepter de passer de 4,5 % à 5 % sauf pour les primo-accédants cette DMTO.

\_ Merci pour les explications. Concernant la confusion, je m'en suis exprimé dans un article qui est paru dans un journal local qui a repris mes propos concernant la nécessité d'avoir recours à cette nouvelle tranche. Bien évidemment, ce n'est pas de gaîté de cœur. Ne pas le prendre signifie un effort de la part de l'État pour compenser nos charges contraintes. Les charges contraintes nous contraignent, nous aussi, avoir recours à ce dispositif. Je souligne néanmoins que sur une acquisition de 200 000 €, l'impact sera de 1000 €. Néanmoins, c'est

une évolution à la taxation. C'est la seule solution que nous ayons aujourd'hui pour pouvoir tenir face aux difficultés. Pierre-François Lejeune a la parole.

\_ Merci, Monsieur le Président, chers collègues, c'était pour appuyer les propos de Jacques Coquelin et de Monsieur le Président. Bien évidemment, nous ne prenons pas cette décision de gaîté de cœur. Ce sont des dépenses supplémentaires pour les habitants et les ménages, mais c'est la seule possibilité que nous avons aujourd'hui laissée par l'État de pouvoir augmenter nos recettes, nous allons en parler tout à l'heure lors du DOB. C'est en responsabilité que nous la prenons pour permettre d'avoir un gain supplémentaire et des marges de manœuvre supplémentaire. C'est bien contraint. C'est important de rappeler que l'Assemblée des départements de France, droite comme gauche, on fait des propositions au gouvernement. Je pense notamment à une partie de la CSG qui serait versée au département pour couvrir un certain nombre de dépenses sociales, de protections sociales. Mais cela n'a pas abouti. Cette démarche-là est transpartisane. On ne fait pas les choses de gaîté de cœur. Mais c'est une responsabilité que nous prenons tous autour de cet hémicycle. Mais nous attendons plus de la part du gouvernement et de l'État par rapport à cette question de la compensation des dépenses contraintes que nous font l'État et le gouvernement. Merci.

\_ Merci, cher collègue, de ce soutien. Philippe Gosselin a la parole.

\_ C'est bien de rappeler qu'on le fait un peu sous la contrainte. On est tous d'accord pour regretter cette augmentation d'une charge qui va peser sur les ménages, en précisant bien qu'elle ne portera pas sur les primo-accédants, ce qui est très important. Ça permet de ne pas mettre dans la boucle plutôt des jeunes foyers, plutôt des jeunes qui accéderaient au premier logement pour en devenir propriétaire. C'est une satisfaction. Maintenant, ça va au-delà. Et ça pose la question du principe de la libre administration des collectivités locales. Quelle libre administration des collectivités locales quand on a plus la maîtrise d'une part importante de ses ressources ? Ce n'est pas évidemment totalement nouveau qu'il y ait des dotations d'État, et je ne les récuse pas, mais le système s'est amplifié. Il n'y a plus de lien fiscal pour les communes. La taxe d'habitation a été supprimée, c'est l'État qui compense. Il n'y a plus de lien fiscal. C'est une vraie difficulté pour les communes. Pour les départements, c'est la même chose. Pour les régions aussi. Aujourd'hui, on est suspendu au bon vouloir du budget de l'État, de la situation économique. En réalité, la TVA qui pouvait être une part assez dynamique aujourd'hui se trouve coupée. Il y a des propositions qui ont été faites, qui étaient unanimes, je rejoins tout à fait le collègue Lejeune sur ce sujet-là. C'est l'occasion aussi de rappeler qu'il

Il y a une urgence à écouter les collectivités, les départements et à engager une réforme sans doute de décentralisation pour clarifier les choses. La clarification des compétences, l'exercice des compétences ne pourra se faire qu'avec des ressources pérennes au maximum stables, même si on peut comprendre la nécessité de participer à l'effort budgétaire national. Moi, je n'ai pas de problème là-dessus. Le président de l'association des Maires, Charly Varin, l'a dit à propos des communes et des intercommunalités, chacun doit prendre sa part. Mais l'État ne peut pas continuer à se décharger sur le département, lui demander d'être le mouton à 5 pattes sans avoir les moyens financiers conséquents. C'est l'occasion de le rappeler. Et on peut se réjouir que sur le plan des grands principes, nous soyons d'accord les uns et les autres sur cette approche.

\_ Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole... Si. Franck a la parole.

\_ Merci, Président. Je suis complet en accord avec les propos de mes collègues, sauf un point sur le fait du délai de mise en application. Nous allons vers une application au 1er mai prochain. Je suis Monsieur X, j'ai signé un compromis d'achat au 1er mars, ça veut dire que j'ai une augmentation de 1000 € sans avoir eu cette présentation. Ça veut dire que la personne qui a signé au 1er mars un compromis d'achat, on viendra vers lui prochainement pour lui dire : "Vous avez 1000 € complémentaires". Or, si on avait attendu le 1er juin, ça laisse un délai d'information auprès des acquéreurs pour la mise en application de cette augmentation. C'est le seul point que j'ai trouvé et que je regrette dans cette application. Je tiens à aller jusqu'au bout de mes propos.

\_ Les notaires sont habitués à gérer ce genre d'évolution. Bien évidemment. Lorsque le compromis est signé... le compromis mentionne ou pas les frais de DMTO. Évidemment. C'est un peu le risque. Effectivement. C'est une évolution. Je pense que certains notaires qui ont appris ça ont peut-être accéléré les sessions. Mais dans la mesure où le compromis est signé plusieurs mois à l'avance, peut-être y a-t-il moyen d'avancer. Je sais que certains notaires se trouvent devant le problème. Il y aura des ventes de dernier instant qui seront touchées par le dispositif.

\_ Lorsque je parlais tout à l'heure de 7 millions ramenés à 3,5 millions, c'est bien en année pleine. En 2025, on perd déjà une partie de cette ressource.

\_ Vous considérez les 2/3 de la somme théorique récupérée pour l'exercice 2025. Voilà. Sachant que nous avons déjà l'amputation de 50 % du fait de l'exonération. Ce qui était

présenté comme un moyen de nous apporter une aide, un appui ne le sera que très partiellement sur 2025. Bien. Écoutez, je mets aux voix.

Bien. Merci pour cette unanimité autour de cette difficile délibération. Je le redis, nous ne la votons pas de bon cœur. L'État ne nous laisse pas le choix. J'espère que ce ne sera pas une habitude qui restera. Parce que, bon... C'est un ballon d'essai, mais il pourrait être repris à d'autres titres, voilà. Vivons d'espoir. Sans transition, le rapport suivant qui est bien le rapport concernant les orientations budgétaires.

\_ Merci, Monsieur le Président.

\_ C'est le même intervenant qui nous le présente.

\_ Je vais me contenter pour ma part de vous donner quelques éléments pour alimenter ce Débat d'Orientations Budgétaires. Vous avez tous vos missels. Et puis, on vous a préparé un PowerPoint qui va vous permettre de suivre les éléments que je vais vous donner à présent pour alimenter ce débat. Mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour ce que j'appelle la première étape formelle du cycle budgétaire, le Débat d'Orientations Budgétaires. Préalablement à la présentation du budget 2025, à la session du 4 avril prochain, aujourd'hui, c'est le moment propice pour échanger entre nous sur les priorités et les évolutions de la situation financière de notre collectivité. Nous allons pouvoir appréhender le contexte dans lequel doivent s'opérer des choix politiques et financiers qui s'offrent à nous pour avoir une perspective financière viable et un budget de 25 équilibrés, sincère, cohérent et à même d'assurer le service du à la population manchoise. J'ai parlé du contexte. Je reviens dessus. Ce contexte est cette année encore inédit. Il est non seulement inédit, mais aussi exigeant. D'abord par rapport aux grands indicateurs nationaux, nous sommes dans une croissance extrêmement limitée. Une perspective de réduction de l'inflation. Un déficit public qui se dégrade encore un peu plus, 6 % prévus pour 2024 contre 5,5 % en 2023. Une aggravation imputée très largement à tort au bloc local, d'ailleurs, les collectivités locales représentent en fait 18 % de la dépense publique. Dans le même temps, il faut que nous le sachions, nous représentons 47 %, presque 50 % de l'investissement public, dans les collectivités. Un autre point. Un endettement national record qui a augmenté, 175 milliards en 2024, il atteint plus de 3300 milliards aujourd'hui. Il faut regarder une fin d'année législative extrêmement complexe et inédite. Ça n'avait jamais été vécu jusqu'alors. Je vous rappelle rapidement, un projet de loi de finances dans une première version dévastatrice pour les collectivités locales et les départements en particulier. Un projet de loi de finances qui a été revu par le

gouvernement et le Sénat qui prenait en partie en compte la situation particulière des départements. Mais c'était toujours contraignant. Ensuite, la censure du gouvernement, l'abandon du projet de loi de finances, des projets, avec celui de la sécurité sociale. Et enfin un PLF 2025 qui a finalement été promulgué le 14 février dernier, seulement. D'où les délais, notre collègue Karine Duval a reparlé ce matin des délais qui nous ont été malheureusement imposés, quasiment imposés. Je dirais que bien que moins violente que la version initiale, la loi de finances 2025 reste fortement impactante pour les collectivités en général et les départements particuliers. Vous avez les éléments ici sur ce slide, une fraction de TVA qui devait évoluer en 2024, plus 4,5 % qui avaient été notifiés par l'État. Elle n'a évolué finalement que de 0,8 %, une perte de 6,5 millions d'euros de recettes pour le Département de la Manche. Un gel annoncé pour 2025, l'État, au passage a décidé de garder pour lui le dynamisme de 2,9 % anticipés en 2025. C'est des recettes en moins. Des cotisations patronales à la caisse de retraite de la CNRACL, c'est 1,5 million d'euros chaque année, 6 millions au bout de 4 années. L'instauration d'un mécanisme pour faire participer les collectivités au redressement des comptes publics à hauteur d'un million d'euros des 2025, le fameux Dilico, il va falloir qu'on s'habitue à entendre ce nom du dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales. Près de 2100 collectivités seront sollicitées à hauteur de 280 millions d'euros pour les régions, 220 millions pour les départements et 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI. Dans la version initiale, cela aurait représenté 11 millions d'euros pour le Département de la Manche, rendez-vous compte, les simulations actuelles réduisent ce montant à 1 million d'euros, ça reste conséquent en ce qui nous concerne. Pour leur donner un coup de pouce financier, nous venons de prendre la décision de cette possibilité que nous avons eue d'augmenter les DMTO, je ne reviens pas dessus. Simplement pour dire que nous allons, avec cette mesure pour les primo-accédants, nous allons réduire l'opportunité de certaines recettes. Mais je pense que c'était nécessaire de le faire. Malgré cette relative bonne nouvelle conjoncturelle, concernant les DMTO, les départements seront tout de même dans une grande fragilité structurelle. L'épargne brute des départements s'est réduite des 2/3 en 3 ans. On le voit sur les graphiques présentés à la page 17 du rapport. C'est la strate de collectivités dont l'épargne brute baisse le plus en 2024 et dont le niveau est le plus faible, d'ailleurs. Depuis quelques années, nous subissons régulièrement ce que nous pouvons appeler une crise de la dépense, ça résulte majoritairement de décisions et de mesures exogènes et aussi, bien évidemment, de l'inflation. La plupart de nos dépenses de

fonctionnement sont rigides. Elles nous sont imposées, près de 82 % en 2024. En 2024 encore, des dépenses qui ont augmenté plus que les recettes. C'est plus 31 millions d'euros de dépenses contre plus 3,7 millions d'euros pour les recettes. Mes chers collègues, c'est un constat qui se répète. Les dépenses sociales des départements ont très fortement progressé depuis 10 ans. Elles sont passées de 53 à 70 % de nos budgets. C'est quand même considérable. Les départements ont une faible prise sur le nombre de bénéficiaires et sur le montant des prestations qui sont versées. Comment, dans ces conditions, pouvons-nous être à la hauteur de nos autres missions de proximité et répondre aux enjeux majeurs que sont le vieillissement de la population, la transition climatique, l'équilibre territorial ? Les finances départementales ont été mises en danger lorsqu'elles ont perdu leur dernier levier fiscal, comme l'expliquait tout à l'heure notre collègue Philippe Gosselin. Le foncier bâti a été remplacé par une fraction de la TVA. Nous le voyons ces 2 dernières années, ça n'a pas été dynamique du tout. En plus de déconnecter les collectivités publiques départementales des contribuables locaux, sans parler bien sûr d'une DGF qui est gelée depuis plus de 7 ans maintenant. Il faut prendre conscience que les départements ont des dépenses d'un caractère éminemment contracyclique, lorsqu'il y a crise les dépenses sociales sont à la hausse et les recettes sont liées à l'activité économique, la TVA, les droits de mutation. Sans possibilité de décider de les faire évoluer. Dans ce cas, évidemment, l'effet-ciseau est inévitable. Les départements sont les acteurs majeurs de la protection sociale. Nous le savons tous. Et de la proximité. Le financement de pans entiers de la solidarité nationale, les personnes porteuses de handicap, insertion, la protection de l'enfance, tout ça ne peut dépendre de recettes volatiles liées à la conjoncture et qui sont peu dynamiques. L'État ne peut pas demander aux départements d'assumer toujours plus alors qu'il ne fait pas face aux charges transférées unilatéralement. Les départements doivent retrouver la capacité à assurer le financement de l'ensemble des compétences sur un socle robuste et non volatile, cohérent avec des politiques publiques assurées. C'est dans ce contexte que le Département de la Manche s'est donné du temps pour construire son budget 2025, un budget le plus réaliste possible. Permettez-moi de souligner quelques éléments de cette réparation. D'abord, un budget qui implique des efforts de tous et à tous les niveaux. Outre les mesures du plan de maîtrise des dépenses sociales visant à limiter les effets financiers de la dynamique naturelle de celle-ci, ce sont 15 millions d'euros de crédits de fonctionnement qu'il faut économiser par rapport à l'année passée. 15 millions d'euros. Un budget qui est sous fortes contraintes, mais qui est équilibré et qui gâche

le moins possible l'avenir. C'est ce que nous avons voulu préserver dans ce budget. Un budget qui finance les dépenses de solidarité envers les Manchoises et les Manchois, budget qui s'efforce autant que possible de limiter les effets pour le quotidien des habitants. Un budget qui s'emploie à préparer le choc démographique qui se profile. Un budget d'investissement en repli, certes, -20 %, environ, mais à un niveau encore soutenu pour favoriser l'attractivité, pour soutenir les collectivités locales et les acteurs économiques du territoire. Un budget, enfin, qui évalue systématiquement l'exercice actuel de ses compétences et les engagements passés pour déterminer le niveau le plus juste du financement. Vous avez retrouvé dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires chacune de nos politiques publiques, les objectifs, le contexte et les orientations budgétaires retenues. Je laisserai évidemment mes collègues expliquer, chacun dans sa délégation, s'il le souhaite, pour évoquer les éléments qui sont les leurs. Avant de passer la parole à mes collègues, pour exposer cette manière dont ils envisagent la déclinaison dans leur périmètre de ces orientations, permettez-moi d'évoquer en dernier lieu les projections 2025 telles qu'elles se dessinent, les dépenses augmentent sensiblement. Les recettes n'augmentent que de très peu. Une épargne qui va diminuer. Elle va diminuer très nettement. Elle deviendra problématique si nous ne réagissons pas. Une épargne honnête presque nulle et une capacité de désendettement à peine en dessous du premier seuil de surveillance en 2025. Sur ce point, je me félicite les décisions que nous avons prises ces dernières années de réduire la dette du Département de la Manche. Ça nous permet d'envisager l'avenir un peu plus sereinement. Les choix opérés, les actions de maîtrise des dépenses et la poursuite de l'amélioration de notre gestion nous permettent d'envisager à ce stade, et avec toutes les précautions requises dans ce genre d'exercice, une amélioration de notre capacité d'autofinancement nette dans les années à venir pour un retour aux alentours de 17 millions d'euros aux alentours de 2028, alors que nous avons toujours pour cible, rappelez-vous, je le précisais chaque année dans ma présentation du budget, nous nous donnions une cible à 25 millions d'euros de CAF nette en début de mandat. En conclusion, je dirais que nous sommes à l'heure des économies, nous ne sommes pas au renoncement. Renoncer à l'omission n'est pas notre conception de l'engagement auprès des Manchoises et des Manchoises, le département en tant que collectivité de proximité reste déterminé à donner son soutien au plus grand nombre tout en restant attentif à la bonne gestion des finances de la collectivité. Je conclurai en disant : "Rassurez-vous, tout de même, dans la Manche, oui à la prudence, mais ça ne deviendra jamais, en ce qui nous concerne, la timidité

et encore moins un manque de courage". Voilà les éléments que je voulais partager avec vous pour débattre de ces orientations budgétaires. Merci de votre écoute.

\_ merci, Jacques, pour cette présentation. Je ne sais pas si avant de céder la parole aux faisans ou aux autres certains vice-présidents veulent intervenir plus précisément sur certains éléments de ce rapport d'orientation budgétaire. Je vois Nicole qui demande la parole. Je lui donne.

\_ Merci, Président, notre collègue Jacques Coquelin l'a bien dit, en période de crise, malheureusement, les besoins en sociales augmentent de façon conséquente. Nous voulons faire face au niveau du département pour intervenir près des habitants. Nous voulons continuer nos actions et même nous les intensifions déjà dans le domaine de la protection de l'enfance. Il faut savoir que notre budget sur 3 ans a malgré tout augmenté de 30 millions au niveau du budget de l'enfance, pour 2024, ce sont 100 enfants qui ont été pris en charge en plus pour le département avec des coûts importants. Nous avons aussi cette mission de prendre en charge les MNA, en 2024, ils sont 350, c'est un coup pour le département de près de 13 millions alors que l'État ne finance que 4,78 % du montant alloué par le département. Le département veut toujours aller dans la prévention. La prévention est importante. Elle est importante avec la PMI. Il faut savoir que nous intervenons auprès des futures mamans, mais aussi des nourrissons. Nos bilans santé augmentent de façon conséquente. Nous arrivons à 80 % de bilan effectué dans les écoles. Ça permet de dépister. Pour les collègues, je pense à Maryse qui voit les situations, les dossiers au niveau de la MDPH pour les enfants ont augmenté de 15 % en 2024. C'est aussi créer des places à domicile. C'est important de maintenir les liens parents-enfants. Quand les enfants peuvent rester à domicile, c'est mieux pour eux. C'est aussi éviter les placements dans nos structures et les assistants familiaux. Nos actions de prévention, nous allons passer cet après-midi un rapport au niveau de la commission permanente pour lutter contre les violences intrafamiliales et protéger les enfants. C'est transformer l'offre puisque nous avons pour les MNA, nous les avons confiés à des services, notamment les PEP, pour les accompagner au mieux, nous accompagnons moins de MNA de l'âge de 16 à 17 ans. Ça va être une transformation de l'offre avec des places qui vont être attribuées pour les enfants propres au Département de la Manche. C'est aussi mettre en œuvre le projet Contrat Jeune Insertion Majeur, il va être mis en œuvre pour le dernier semestre de l'année. Aussi, augmenter des situations de places en urgence. En fin de semaine il nous arrive des fratries qui nous sont confiées, il faut trouver rapidement des

places. Il faut recruter davantage d'assistants familiaux. Déployer le projet pour l'enfant. Dans le domaine des recettes, accentuer nos récupérations sur les actes médicaux dans le cadre de la PMI. Je voudrais aussi remercier tous nos services pour l'investissement donné, pour la prise en charge de ses enfants. Ce n'est pas simple. Nous connaissons leur investissement pour être au plus proche de ces familles et de ces enfants qui en ont tant besoin. Voilà, notre volonté est toujours de poursuivre et d'intensifier nos actions. C'est ce que nous allons faire en 2025.

\_ Merci, Nicole, pour ce rappel. Avant de laisser la parole à Alain Navarret. Sylvie, aussi. Oui. Simplement vous avez entendu dénoncer de toutes les difficultés qui se profilent à l'horizon. Ce que je disais tout à l'heure à propos des murs. Ce sont plus que des murs. C'est géant. Quelles collectivités pourraient résister à de tels assauts ? En simple réponse que nous n'avons même pas une augmentation de nos recettes, mais une diminution. Quelle collectivité peut résister ? Le débat est lancé, je le force peut-être un peu. Ça m'insupporte. Ça fait des mois que nous disons que les départements ne vont plus tenir. À la fin de l'année, il y avait 30 % des départements en difficulté. À la fin de cet exercice 2025, ce sera peut-être 60 ou 70 %. Nous n'en pouvons plus. Clairement. Je reviens sur ce choix difficile d'aller vers la DMT0, comment pouvons-nous procéder autrement ? Sachant que sur les MNA, vous avez entendu Nicole voulez dire, 5 % de contribution de l'État. 5 %. Comment résister alors que nos recettes sont diminuées ? L'État sur lequel nous devons nous appuyer sur des recettes dynamiques de TVA que nous n'avons plus. Tout est figé, les dotations, nous n'en parlons pas de la dotation globale est figé depuis 8 ans. C'est un point d'alerte. Je ne sais pas si dans d'autres départements ces Débat d'Orientations Budgétaires vont revenir dessus. J'estime que c'est plus que nécessaire. Ce n'est pas le gouvernement en place qui en est l'auteur, à l'origine, bien évidemment, de nos difficultés. Quelque part, l'effort qui nous est demandé est quand même conséquent et déraisonnable. Il ne nous permettra pas de tenir bien des années, bien des mois, peut-être, dans de telles conditions. Maintenant, je laisse la parole aux personnes qui l'ont demandée, Sylvie, alors qu'il reprendra dans la foulée. Sylvie.

\_ En ce qui concerne l'autonomie, on va continuer les actions déjà bien commencées. On connaît, dans la Manche, un vieillissement de la population qui est une réalité. Nous faisons face, en 2024, à une augmentation des bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie, un budget en augmentation. Une augmentation de la PCH sur le handicap psy, qui est une très bonne chose, ça a fait augmenter le montant dédié. Nous avons connu une évolution de 10 à 15 % de dossier de demande sur la PCH et une augmentation de 11 % d'allocataires de cette

prestation. Les montants dépenses sont subies alors que le montant attribué par la Caisse nationale de solidarité l'autonomie n'évolue pas. Ce n'est pas sans compter sur les Départements de France qui demandent un rééquilibrage de la part de la CNSA. J'en profite pour alerter sur l'augmentation du nombre de dossiers enfants qui ont été reçus et étudiés par les équipes. Cette augmentation inquiète et interroge. Il est plus qu'urgent que les pouvoirs publics s'emparent réellement de ce sujet. Cette inquiétude est partagée également avec l'Éducation nationale. Le département, malgré ce contexte très tendu des dépenses APA et PCH qui augmentent, va continuer d'accompagner les établissements médico-sociaux et sociaux. Nous avons l'augmentation du tarif plancher, nous avons aussi des mesures pour le personnel administratif et des établissements, 100 € de compensation. Nous allons voter cet après-midi 2 délibérations dans ce sens. Il y a aussi l'avenant 43 pour les services d'aide à domicile. Nous allons connaître un renforcement des contrôles d'effectivité de l'APA et de la PC, de même pour le recouvrement de l'aide sociale. Nous allons continuer à soutenir l'habitat inclusif. Nous allons continuer aussi à soutenir les EHPAD, depuis 3 ans le conseil départemental a permis une augmentation du tarif des hébergements et puis il y a la mise en place du tarif différencié en 2025. Il y a un diagnostic territorial de l'autonomie presque finalisée, nous avons eu 2 ateliers hier, toute la journée, ils ont réuni une bonne cinquantaine de personnes. Nous allons préparer la mise en place du service du SPDA, et de la nouvelle feuille de route, nous allons avoir une nouvelle feuille de route pour la MDPH avec la CNSA. Voilà. Nous allons continuer les rénovations d'EHPAD et continuer les projets d'investissement dans le secteur du handicap. Nous allons participer à ce beau projet d'insertion jeunes majeurs que nous venons de voter et d'acter.

\_ Merci, la parole est à Alain Navarret.

\_ Oui, je ne sais pas s'il y avait des réponses concernant l'action sociale. Je vous dis rapidement quelques mots concernant la politique d'appui aux territoires. Lors du rapport sur Saint-Lô agglomération, j'ai évoqué le maintien de notre cap financier sur l'année prochaine concernant la politique territoriale auprès des collectivités. Nous réaffirmons notre soutien aux grandes filières départementales avec certains choix un peu dans la réduction, mais un maintien réaffirmé à celles qui sont dans l'excellence sanitaire. Nous avons par exemple GDSE et son président devant moi, elles ont des actions au service de la santé humaine et animale qui sont reconduites dans leur dimensionnement actuel. Ce qui ressort de notre commission, c'est dans l'adaptabilité que nous allons chercher les économies. Il n'y a rien de

fondamentalement remis en cause. C'est le cas également pour l'habitat, l'effort est maintenu dans la délégation de l'aide à la pierre et les moyens qui sont alloués par l'ANAH, nous avons constaté le retrait de la délégation à l'immobilier d'entreprise, notre désengagement de 2 structures en recherche et développement pour nous concentrer sur nos missions régaliennes et premières qui excluent un petit peu ces champs dans lesquels nous allons volontiers, mais dont la rigueur nous oblige à nous démarquer quelque peu. Je peux dire quelques mots sur le collège ou le sport, mais je peux laisser la parole.

\_ À votre libre choix, cher Président, côté sport, nous avons fait du cas par cas avec des structures qui avaient une trésorerie qui leur permettait de supporter une baisse du soutien. Je rappelle quand même que ces structures n'ont pas vocation à thésauriser de l'argent public. Il y en a trop peu, en effet. Nous avons fait du cas par cas et pour les baisses les plus significatives, nous avons rencontré en amont nos interlocuteurs habituels qui ont tout à fait entendu le message. Côté jeunesse que nous avons fait une analyse très ciblée et non pas du mathématique. Voilà. Nous avons la chance d'être sur des partenariats construits et constructifs qui s'inscrivent dans le temps et qui permettent un dialogue très libre, que ce soient les comités sportifs, les structures jeunesse, ils entendent nos difficultés. Le discours qui a été le mien au cours d'une réunion avec le comité sportif, c'était de dire que certes il y avait des contraintes que nous connaissons tous, mais que nous avons aussi cette capacité, notamment dans la Manche, à réinventer des ambitions partagées, à réécrire un avenir pas aussi noir qu'on veut bien nous le vendre. Nous avons eu la chance de vivre des JO magnifiques en 2024. Je crois que nous devons vraiment nous inspirer des valeurs de l'olympisme pour se projeter vers l'avenir. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises. Le terme de mur est souvent difficile à entendre. Nous avons encore des choses à écrire et des ambitions à porter, notamment pour notre jeunesse. Un budget compliqué, mais que nous avons quand même réussi à boucler avec, ma foi, des ambitions qui restent réelles et partagées, surtout.

\_ Merci.

\_ Concernant les collèges, nous avons regardé les investissements prioritaires. Vous savez ma position sur la nature de notre réseau. Nous avons jusqu'à maintenant le choix de le maintenir tel qu'il est ou d'en envisager une réforme. À l'heure actuelle, pour 2025-2026, rassurez-vous il ne s'agit pas de laisser le bâtimentaire se déliter et partir à vau-l'eau. Nous avons la possibilité d'entretenir notre parc, pour le moment.

\_ Merci pour ces précisions. Oui.

\_ Une précision, quand tu évoques le cas par cas pour le sport, au niveau... Tu parles en termes de manifestations ou de soutien aux associations qui me semble être resté identique en termes de niveau national sur le soutien au club national ?

\_ C'est soumis au vote de la commission permanente d'après-midi pour les équipes nationales. Nous proposons la même chose. À l'heure actuelle, nous avons plutôt ciblé le haut niveau. Nous sommes sur un accompagnement exceptionnel sur le club qui était prévu dès le départ qu'il y avait ce coup de pouce sur plusieurs années. Au niveau du foot, nous avons eu une excellente gestion par la nouvelle équipe. Il y a beaucoup de transparence dans leur approche, ça nous a permis de voir que non seulement ils avaient réussi à établir des comptes très sains, mais également, ils sont en mesure d'entendre une baisse du soutien cette année. Concernant le reste, oui, il y a des petites baisses ici ou là, forcément. Nous n'avons pas augmenté les subventions. Ce n'est pas ce que j'ai dit, non plus. Nous sommes sur des baisses qui sont liées au nombre de licenciés, soit à une évolution des propositions qui nécessitent moins de budgets, aussi.

\_ Merci. Doublement merci. Je vous le dis à tous, vice-présidents, qui avez agi dans la recherche de ces économies, c'est parfois très difficile à choisir. Il y a des choix, évidemment. Ce sont des choix un peu plus mesurés. Nous avons des baisses relativement peu importantes de l'ordre de 5 à 10 %, grand maximum, je crois. Comparativement à d'autres départements ou régions où les coupes sont carrément franches et difficiles, nous avons réussi, toujours par le biais de cette politique mesurée et de progressivité de ne pas vouloir couper la branche, parce que tout le monde travaille à son niveau, dans chacune des commissions, pour essayer de faire des efforts qui sont là, nous le savons. Il faut que nous nous préparions, les années suivantes, à d'autres efforts, il faut le dire clairement, ils viendront, à moins d'avoir un changement radical de politique. Je n'y crois pas trop compte tenu de l'état de nos finances actuellement. Merci encore. Je voulais remercier les vice-présidents et les vice-présidentes qui ont agi dans ce sens. L'exercice n'est pas simple. Oui.

\_ Je me permets de compléter ton propos, Président, je vais avoir un propos un peu plus global que ce que j'ai pu tenir tout de suite. Nous avons cette chance, dans la Manche, de pouvoir maîtriser le virage auquel le contexte budgétaire nous oblige. Certains départements doivent le faire de façon très brutale. Ce qui a été fait depuis de nombreuses années, et la chance que nous avons être ici, nous avons un département qui le vaut bien, ça nous permet d'aborder ce virage sereinement, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas le prendre. Par rapport à ce que j'ai

pu dire par rapport aux comités sportifs, nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il fallait faire évoluer nos manifestations, politique sportive, mais que nous allions le faire ensemble en nous donnant le temps de gestion et de co-écriture pour pouvoir avancer. Nous nous devons de souligner la chance que nous avons de pouvoir aborder 2025 à peu près sereinement. On dit souvent que lorsqu'on se regarde, on se fait peur, lorsqu'on se compare, on se rassure. Nous pouvons arriver à prendre ce virage sereinement tous ensemble.

\_ Ce résultat, aujourd'hui, c'est le fruit de politiques budgétaires réalistes dans les années passées. Je pense à mes prédécesseurs, aussi, la Manche a toujours eu cette prudence légitime, non seulement elle a la réputation d'être un pays où il fait bon vivre, mais où nous sommes aussi prudents. La prudence budgétaire qui est de mise tous les ans, aujourd'hui, nous sommes dans la difficulté, certes, mais nous avons recours dans une moindre mesure à des mesures drastiques et difficiles à prendre comme ça peut l'être dans d'autres instances départementales ou régionales en France. Je m'en félicite aujourd'hui. Néanmoins, il faut maintenir le cap prudemment, toujours prudemment. C'est la règle aujourd'hui qui doit nous animer. Je ne sais pas s'il y a d'autres... Oui. Axel.

\_ Je pourrais répondre à des questions au cas par cas. Pour expliquer la démarche qui a été la nôtre avec Valérie dans le cadre de la construction du budget 2025, c'est une démarche qui a déjà commencé dès l'année dernière et avant, sur la base du projet de mandature sobre et audacieux, on va le dire en même temps. L'idée était de se poser la question de bien recenser l'ensemble des choses que nous réalisons et qui nécessite de l'argent pour le soutenir. Et de pouvoir se dire que dans une période où nous n'avons pas de difficultés financières à réaliser tout ce que nous réalisons, c'est un peu plus compliqué quand cette tension financière se fait sentir. Nous avons recensé l'ensemble de nos activités. Nous avons commencé à identifier toutes les activités qui étaient... À mettre des points sur les activités en vue de les prioriser à un moment donné au regard de ce qui est important aujourd'hui et demain. Ne serait-ce que sur nos infrastructures routières, nous avons un bon passé. Jusqu'à présent, effectivement, notre environnement et nos infrastructures sont plutôt en bon état. Le constat est que cette situation est un petit peu au sommet d'une préoccupation qui fait qu'il est nécessaire que nos entretiens, aujourd'hui, ne nous génèrent pas des coûts beaucoup plus importants demain. Par conséquent, pour un euro investi aujourd'hui, c'est quand même 12 € qui n'est pas dépensé dans les années à venir. Cette logique de priorité va être la nôtre cette année. Elle sera encore plus la nôtre l'année prochaine avec une approche très analytique des sujets. Mon

objectif, partagé avec Valérie, c'est qu'aujourd'hui nous n'arbitrions plus de sommes d'argent, mais plutôt identifier de manière détaillée les choses que nous avons à réaliser, les obligations du département sur ses propres infrastructures, ce qui nous est demandé en assistance des collectivités, à partir de ce moment, on regarde la somme globale de ce que ça représente et comment on peut l'assumer. J'appelle, ça a été le cas cette année, encore plus dans les années à venir, je remercie d'ores et déjà les services qui, en très peu de temps, se sont organisés. Pour la petite anecdote, ça va mettre la pression aux autres ATD, les réunions OPAL nouveau format prennent en compte l'ensemble des sujets route. Ça a été très bien été perçu sur les 2 premières fêtes cette semaine. Très détaillé. À la fois sur ce qui est à faire, mais aussi, financièrement, sur le coût de chaque travaux. Bravo. C'était quelque chose sur lesquels je n'ai pas été très sympathique par rapport à mes attentes, mais la réponse des services, Monsieur le Directeur des services, elle est à la hauteur et va nous permettre d'être beaucoup plus précis dans nos élaborations budgétaires futures et donc de nous adapter le mieux possible aux contraintes que nous allons avoir à relever. Merci.

\_ Je profite d'avoir avec nous l'ensemble des directeurs généraux adjoints pour les remercier de vive voix pour le travail réalisé. C'est un long travail, beaucoup plus long que les années précédentes. Le travail efficace a été fait avec les élus, les vice-présidents et les vice-présidentes de commissions. Je vous remercie pour ce travail au même titre que le directeur général des services qui a animé toute la construction budgétaire. Dieu sait si ce n'était pas simple. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Catherine. Elle a la parole.

\_ Voilà, je voulais dire un mot sur la commission Attractivité numérique. Je laisserai Marie-Pierre évoquer le numérique si elle le souhaite. Simplement vous dire qu'effectivement ce travail en transversalité et cet effort collectif a permis que nos départements, comme certains territoires le font, ne soient pas dans un choix drastique et que la culture ou le patrimoine soit une variable d'ajustement. Nous avons tous travaillé sur cet effort collectif. En ce qui concerne l'action culturelle, l'objectif est de poursuivre le travail qui est fait depuis plusieurs mandats sur et dans le cadre de notre projet de mandature à nous. Je vous ai évoqué la question des évaluations. Nous sommes en fin d'évaluation des schémas de lecteurs publics et des enseignements artistiques. Vous aurez à voter les nouveaux schémas en juin pour l'un et en septembre pour l'autre, de mémoire. Nous poursuivons toujours cette politique pour être au plus près des habitants, avec une culture de qualité et avec l'artiste au cœur de nos politiques. En ce qui concerne Tatihou, festival des traversées, on revient après l'anniversaire de l'année

passée, au niveau de l'année 2023, en cherchant du mécénat privé. Nous avons fait le choix, avec un travail en transversalité, dans une cohérence avec notre schéma des enseignements artistiques, de récupérer les orchestres à l'école et les classes à horaires aménagés. Nous sommes en train de revoir les modalités d'accompagnement. Et une petite alerte sur le niveau de baisse d'investissement à la bibliothèque du renouvellement des collections à la bibliothèque départementale. Cela ne pourra pas être poursuivi parce que nous sommes à un niveau un peu limite. Sur le patrimoine, nous poursuivons la politique d'aide au patrimoine, à la restauration du patrimoine, auprès des collectivités, des privés. En ce qui concerne les églises, les petits patrimoines, qu'ils soient protégés ou non protégés. Sur le réseau des cités musées, nous avons les projets de réhabilitation de certains sites pour favoriser l'accueil, la circulation des flux et répondre aux besoins, en particulier à tout ce qui est accessibilité, avec en priorité l'abbaye d'Hambye, et d'écomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel. La poursuite des travaux sur l'île Tatihou, on fera un point cet après-midi en commission permanente sur l'évolution des AP/CP. Voilà. Je vous ai dit le principal. Pour la dimension attractivité, nous allons devoir répondre aux grands défis de l'évolution démographique, une baisse de la démographie, un vieillissement de la population, avec toutes les conséquences que ça a dans le domaine social et l'accompagnement de nos aînés, mais aussi sur la jeunesse avec la dimension des collèges et la dimension économique, alors que nous sommes déjà à un niveau de chômage très bas, un peu plus de 5 %. Et donc un besoin d'aller chercher de nouveaux talents et donc de jeunes actifs. Nous poursuivons le soutien du travail de l'agence. Nous entrons dans une phase de co-construction et de consultation par rapport à tous ces grands défis. Avec l'objectif, en fin d'année, je ne sais pas comment on les appellera, les Assises de l'attractivité ou autre, pour provoquer le choc d'attractivité et permettre d'influer autant que possible les courbes pour ne pas avoir simplement à les subir. Voilà les principales orientations et réflexions que nous avons menées. Je te laisse, Marie-Pierre, pour évoquer le numérique.

\_ Oui, merci, Catherine. Tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des équipes du service d'information et de modernisation qui a travaillé en se fixant des objectifs pour notre département et nos Manchois, de faire en sorte qu'ils soient bien connectés en développant de nouveaux services en ligne et des sites Internet d'information, limiter la fracture numérique pour l'ensemble des habitants de notre département avec des actions de médiation numérique. Moderniser l'administration à travers la montée en compétences numériques des agents et introduire de nouveaux services en améliorant le service rendu ou la performance

de service auprès de notre population. Un petit contexte, des besoins de pilotage, la collectivité doit se renforcer, développer les moyens numériques des services. Ils sont très anciens. Il faut préciser que notre système d'information financier aura d'ici quelques mois 30 ans. Il est indispensable de le renouveler pour conforter une fiabilité indispensable. En ce qui concerne les politiques tarifaires de nos éditeurs de nos solutions numériques, il y a une hausse très importante, il faut que nous fassions l'acquisition des licences avec un transfert de dépenses d'investissement à la section de fonctionnement. Bien entendu, comme nous le savons toutes et tous, avec ce qu'il s'est passé dans d'autres collectivités, il est nécessaire de renforcer les moyens consacrés à la cybersécurité en prenant en compte les objectifs de la directive européenne NIS 2 en faveur d'un niveau élevé de protection dans l'union. Il y a effectivement un renouvellement du système informatique financier, il faut également bien sûr élaborer une feuille de route stratégique avec diverses expérimentations pour la valorisation des données et l'intelligence artificielle. Voilà, Président, ce que je peux dire.

\_ Oui, Karine Duval.

\_ Merci, Président, Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a dit Jacques Coquelin, nous arrivons à l'avant-dernière étape d'un processus budgétaire atypique. Si nous n'avons pas toutes les cartes en main pour participer à la construction budgétaire qui reste le volet financier des priorités politiques de la majorité, il est riche pour l'exercice démocratique de pouvoir être informé des contraintes, des difficultés rencontrées et des réflexions menées pour parvenir à un équilibre budgétaire satisfaisant. Pour pouvoir disposer des éléments d'analyse, la compréhension de la trajectoire des dépenses et des recettes, pouvoir se projeter dans les années à venir en fonction du choix budgétaire, tout cela est important pour l'ensemble des élus, sans distinction de groupe. Au début de mon intervention, je souhaitais le rappeler. Souvenez-vous, à l'installation de notre assemblée, nous avons prôné pour une évolution profonde de notre pratique démocratique au sein de cette assemblée. Nous pourrions aller plus loin que le schéma assez classique de votre manière de diriger le conseil départemental, mais nous n'avons pas gagné. La séquence que nous venons de vivre dans l'élaboration du budget va dans le bon sens. Ceci dit, ce que nous avons un peu de mal à comprendre, c'est que nous sommes partis d'une situation financière particulièrement saine, enviable, en cours d'année 2024, toutes nos marges manœuvres avaient disparu. Avant les annonces gouvernementales, vous demandiez aux services de dégager 15 millions d'euros en moins. Nous pourrions estimer à  $15+8 = 23$  millions de dépenses à rogner. Nous avons un peu

de mal à comprendre ce qu'il en est et où les marges de manœuvre ont été trouvées, si ce n'est dans une meilleure gestion de nos dépenses puisque vous ne semblez vouloir n'abandonner aucune politique pour le moment. La perfection et la lourdeur des projets rapport de performance vous ont fait abandonner la présentation. La démarche de performance avait été introduite et enclenchée il y a de nombreuses années de notre collectivité. À une époque où l'on parlait semble-t-il déjà d'effet-ciseau et où la structure financière du conseil départemental était complètement transformée. L'idée de l'efficience de nos politiques, des budgets alloués à ces politiques, partant d'un constat toujours d'actualité. Je prenais un exemple criant en début de prêt linéaire qui prouve que nous devons entrer dans un processus d'évaluation sous une autre forme pour l'évaluation continue de nos politiques, leur impact, le rapport entre le coût et le service rendu. Il est certainement, je suis désolée, il faut certainement, par moments, transformer nos organisations et s'ouvrir à d'autres opérateurs, comme vous avez commencé à le faire et comme l'a souligné Nicole, pour simplifier la procédure. Pour cela, il faut se baser sur un projet politique qui soit un socle solide. Dans la répartition des compétences entre collectivités, il faut voir là où nous avons un rôle premier et là nous avons un rôle d'ensemblier. Ce Débat d'Orientations Budgétaires permet d'affiner notre vision de la Manche dans le contexte national et la santé du département vis-à-vis des 103 autres. Finalement, notre légendaire prudence ne nous a pas préservé d'être sur le point de basculer dans le rouge. La prudence n'a pas amené à des choix budgétaires en lien avec notre compétence sociale première des solidarités. Elle ne nous a pas amenés à investir aujourd'hui en fonctionnement pour faire des économies internes. La prévention, dans tous les champs de l'action sociale, aurait dû être notre mantra. Il faudrait, par exemple, repenser l'action de la PMI en identifiant les leviers pour une prévention précoce dans un cadre d'approche globale de la prévention. Nous appelons de nos vœux ce département ensemblier qui définit avec les acteurs du territoire un maillage de prévention. Je dis bien un maillage. L'ADF avait demandé à cet égard aux départements en 2022 de procéder au recensement des mesures non effectuées pour effectuer une approche par besoins et calibrer nos services et donner aux acteurs le temps de la prévention en développant la pair-aidance. De même sur les solidarités territoriales qui vous sont chères, certes, le département soutient une grande part de l'investissement local. C'est vrai. Pendant ce temps, nous avons laissé filer des sujets majeurs d'équité sur le territoire. Par exemple, concernant l'accès aux soins, dans le cadre de nos compétences sociales, pour la prévention,

pour le maintien à domicile, accompagnement des familles, l'offre de soins de proximité est essentielle. Nous aurions pu flécher notre action en créant un GIP départemental sans attendre les initiatives individuelles. Par le passé nous avons eu cette ambition pour ne pas être les laissés-pour-compte du numérique, nous avons réuni toutes les collectivités dans Manche Numérique. Un canton par collège, ça montre l'impérativité de changer de point de vue, notre patrimoine pèse sur le budget des investissements. Le montant des investissements annoncé est important, mais qui peut citer un projet phare d'investissement ces dernières années ? Nous allons vous donner notre vision et nos priorités. Dans une période financière plus difficile, il nous semble essentiel de repenser en profondeur nos choix en s'appuyant sur les priorités politiques et sur une autre approche de la dépense publique. Nous pensons plus que jamais que l'évaluation des actions menées doit permettre de rendre plus efficient chaque euro dépensé. Loin d'être des cigales, notre vision est celle de la gestion et de la bonne gestion innovante, peut-être de la transgression, celle de l'investissement pour mieux dépenser, celle de la construction d'une feuille de route autour de nos compétences premières en réinterrogeant le service rendu, l'organisation, les moyens alloués. Comme je l'ai dit en ouverture, nous devons continuer collectivement au niveau des 103 départements à porter une vision tout autre de la libre administration des collectivités locales que celle que nous impose cet État recentralisation. Après cette introduction assez générique, le débat va se poursuivre par commission. Je laisse la parole à qui voudra la prendre.

\_ Avant de laisser la parole à d'autres intervenants, je voulais simplement répondre à la question posée sur la soudaineté de l'alerte que j'ai lancée tout au long de l'année 2024. Il n'y a pas que l'alerte qui a été lancée lors de la parution du projet de loi de finances dans sa version 1, dans sa version 2 et dans sa version 3. Il y a eu entre 2 des hausses et des baisses. Toujours est-il que dès le début de l'année 2024, avant toute alerte, avant la dissolution et avant cet été si particulier que nous avons vécu sans gouvernement aucun, il a fallu d'ores et déjà agir puisque nous savions que cet effet ciseau, Jacques Coquelin est là pour nous le rappeler, mais il nous le rappelait avant chaque séance. Nous le voyions pointer, augmentant ses effets tous les 2 ou 3 mois. Il faut savoir que dans le cadre d'une gouvernance, tout n'arrive pas en même temps. Vous le savez tous et toutes. Mois par mois, nous avons des nouvelles de l'État qui nous rappelle à son bon souvenir en exigeant que nous lancions tel ou tel dispositif ou que nous nous engagions sur telle ou telle dépense sans même nous dire si cela va être compensé. C'est après que cela se pose. Et nous apprenons que cela va être compensé

tout à fait partiellement de façon très limitée. Le RSA est compensé à hauteur de quasiment moitié. Mais après combien de réclamations et de demande ? Les assauts insistant que nous vivons au sein de la gouvernance, mois par mois, et c'est au travers de cela qu'il nous faut gérer. Franchement, l'exercice ne devient pas simple. Après le premier projet de loi de finances, qui était véritablement désastre, assassin qui a été revu par un plan Barnier bis ou V2 qui nous a laissé un peu d'espoir, le V3 nous a obligés à aller encore un peu plus loin. De 5,4 millions dans la version 2, nous sommes passés à 8,6 millions dans la version 3. Vous voyez un chef d'entreprise gérer son entreprise avec de telles variations totalement imprévisibles ? Ce n'est plus possible. Bon nombre de chefs d'entreprise déposeraient les clés. Ça devient ingérable. C'est un exercice dément. Là où j'en appelle quelque part à la raison, et vous nous demandez des explications et des comptes sur cette constatation d'une épargne nette qui s'est littéralement effondrée en décembre, elle est remontée un peu maintenant. Mais ça, c'est le jeu des évolutions entre les recettes et dépenses qui nous parviennent. Il est clair que nous ne pouvons pas décentement vivre avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête, nous demandant si nous allons arriver à boucler un exercice. D'ores et déjà, les 15 millions affichés en 2023, il fallait les rééditer en 2024, auxquels s'ajoutait ce qui vous a été annoncé tout à l'heure. Nous avions au total 41 millions à trouver dans la première version de loi de finances. Nous arrivons tout de suite à 23. Néanmoins, il faut trouver les efforts. Les efforts ont été faits de façon méthodique. C'est pour ça que nous sommes inscrits dans la durée. C'était la seule solution pour arriver à quelque chose de fiable. Nous appuyer sur des comptes certifiés. Nous avons, je le rappelle, engagé un certain nombre de dépenses. J'en avais échangé avec un certain nombre d'entre vous en disant que nous allions investir pour diminuer le budget de fonctionnement. C'est ce qui est prévu, c'est ce qui est fait depuis le début 2024. Nous nous engageons sur cette voie. Cette recherche permanente de performance pour optimiser nos recettes, diminuer nos dépenses, tout en conservant, et c'est le jeu... c'est la quadrature du cercle... pour le président que je suis, même pour les vice-présidents et les conseillers départementaux, bien sûr. Qui est finalement de chercher des pistes d'économies en offrant aux citoyens un service de la même dimension, de la même qualité. C'est ce vers quoi je veux me tourner. Ce qui me guide, c'est cela. Bien évidemment, si nous continuons avec de telles sautes d'humeur de la part du gouvernement en nous forçant à nous orienter sur des dépenses contraintes non compensées comme ça a déjà été le cas, nous aurons un mur de difficultés encore devant nous. Mais la politique menée actuellement

depuis le début 2024, et elle a commencé avant puisque l'effet ciseau se faisait déjà ressentir, nous avons déjà commencé à nous orienter vers une politique mesurée. Mais vous l'aurez noté, exempt de toute violence ou d'une telle force qu'elle pourrait heurter certains d'entre vous ou heurter certains Manchois. On le voyait tout à l'heure dans les budgets aux sports. Maintenant, je vais laisser la parole à qui le voudra, Alain Navarret, par exemple.

\_ Je vais demander à Karine Duval d'être très prudente dans les termes qu'elle emploie. Elle a parlé de politique d'ensembliser. Sur notre prompteur, c'est devenu une politique des sangliers. Je pense que ça pourrait être utile pour s'attaquer à tous nos murs, Président !

\_ Ça pourrait être aussi la politique de l'éléphant. Si on les voit sur la route, il est trop tard ! Bien. Hormis la révision de notre politique animalière, y a-t-il d'autres interventions ?

\_ Oui, merci, Monsieur le Président, chers collègues. Une intervention avec gravité pour aller aussi dans le sens de ce débat d'orientation budgétaire. Chaque année, nous débattons de nos orientations budgétaires. Et chaque année, le constat est le même. L'État et le gouvernement abandonnent les départements face à leurs responsabilités croissantes. Ayant assisté comme vous et Karine Duval au congrès de l'assemblée de l'association des départements de France à Angers, j'ai pu constater que ce point de vue est partagé par tous les départements, de droite ou de gauche. Nous en parlions déjà lors de la motion du 10 décembre 2021 présentée par Karine Duval et votée à l'unanimité sur l'avenir et les enjeux du secteur social et médico-social. Depuis, la situation n'a fait qu'empirer. Nous sommes devenus les guichets de la solidarité nationale, mais sans la clé du coffre. Nous devons financer l'aide personnalisée à l'autonomie, la prestation de compensation du handicap, le revenu de solidarité active, assurer la protection de l'enfance, accompagner la perte d'autonomie, mais avec quels moyens l'État impose, transfère, exige, mais ne compense pas ? Les EHPAD sont en crise, les établissements médico-sociaux sont en déficit, l'aide à domicile est en souffrance. Nous en avons débattu ensemble lors de la dernière session sur la délibération concernant l'évolution des dépenses pour les établissements et services médico-sociaux. Nous en avons eu un exemple concret lors du mouvement social des salariés de la fondation Bon Sauveur il y a quelques semaines. Le gouvernement tergiverse : où est la réforme de l'autonomie, où est la solidarité nationale lorsque les départements doivent assumer seuls des dépenses qu'ils ne maîtrisent pas ? Le handicap ne se chiffre pas, l'action sociale n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Pourtant, le gouvernement regarde ailleurs quand les EHPAD n'ont plus les moyens d'accueillir dignement nos aînés, quand les familles en détresse cherchent

désespérément de l'aide, quand les enfants placés sont ballottés, faute de places. L'État doit compenser. Justice pour les personnes âgées qui attendent une place en établissement. Justice pour les personnes en situation de handicap qui espère un accompagnement digne. Justice pour les familles précaires, pour les enfants protégés, pour les travailleurs sociaux à bout de souffle. L'action sociale est au cœur de notre mission. Elle doit aussi être au cœur des priorités du gouvernement.

\_ Merci. Ce constat, nous l'avons mesuré lors des Assises des départements de France, où nous avons vu un mouvement d'ensemble, tous bords confondus. Et ce mouvement d'humeur face à des ministres qui étaient présents. Cette politique sociale, il faut tenir face aux contraintes. Mais là où je l'ai dit en introduction, il faut qu'on revienne sur quelque chose en matière de financement des politiques de juste et durable. Le juste et le durable, c'est une addition de cofinancement, que ce soit l'État, le département lui-même, la prévention, des financements comme le recours à l'emprunt et à l'impôt, et à la possibilité pour un département à qui on demande tout de pouvoir au moins répondre un peu. C'est toute cette construction qui avait plusieurs origines, finalement, dans le paysage politique et institutionnel qui, maintenant, se consacre vers un 0 versement de la part de l'État et un 100% pour les collectivités. Une politique annoncée, par quoi est-elle compensée ? Pouvons-nous équilibrer nos comptes par un recours à l'impôt, tout simplement ? C'est tout ce que nous demandons. C'est le libre exercice de l'administration qui est inscrit pour les collectivités. C'est cette libre administration des collectivités à laquelle nous n'avons plus droit aujourd'hui. C'est un point essentiel. Je sais que les parlementaires présents lors de la séance plénière avaient relevé. Mais je ne sais pas dans quelle mesure nous pourrions intervenir là-dessus au Conseil constitutionnel. Peut-on considérer plus longtemps que l'on va laisser des départements sans pouvoir gérer librement, administrer les comptes de leurs collectivités en ayant recours au moins à un impôt que nous puissions lever ? Jusqu'à présent, c'était un droit et nous n'y avons plus le droit. Hormis ce dernier recours à la DMTO aujourd'hui qui est importante quand même, à laquelle nous adhérons bien entendu, nous l'avons tous voté et je vous en remercie, mais avec difficulté quand même. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non... Bon. Peut-on considérer que nous avons débattu autour des orientations ? Si c'est le cas, je vais mettre au vote puisque nous devons nous prononcer. C'est un dont acte sur le débat qu'il y a eu. C'est à ce titre que je vous demande maintenant de voter. Bien. Merci à toutes et à tous pour cette contribution au débat et aux échanges que nous avons eus aujourd'hui. Ce qui fait que je vous

donne rendez-vous après la clôture de cette séance le 4 avril prochain pour le vote du budget.  
Retour à 14h30... 15h ? 14h15 ? Ah bon ! 15h, c'est un peu long. Donc, 1h. Voilà. Merci !